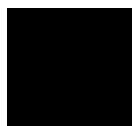


République du Sénégal

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL
(MAER)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU SENEGAL

(SODAGRI)



RAPPORT TECHNIQUE 2019



JANVIER 2020

Table des matières

I. Contexte	4
II. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE DE CONTRE SAISON 2019.....	5
1. Situation des emblavures	8
2. Situation de la production	8
3. Bilan comparatif contre saison 2019 et 2018.....	8
4. Contraintes rencontrées.....	8
III. CAMPAGNE AGRICOLE HIVERNAGE 2019/ 2020.....	9
1.1 Appui aux organisations de producteurs.....	9
1.1.1 Approvisionnement en semences.....	9
1.2 Équipements agricoles	11
1.3 Situation des labours (travail du sol)	11
1.4 Suivi de la campagne agricole hivernage 2019/2020	12
1.5 Phase de prospection.....	12
1.6 Objectifs des emblavures et de la production	13
1.6.1 Au niveau du périmètre aménagé.....	13
1.6.2 Au niveau du pluvial strict.....	13
1.7 Financement de la campagne agricole 2019/2020	13
1.8 Approvisionnement en engrais	14
1.9 Information et sensibilisation sur les financements de la DER.....	14
1.10 Prix de cession des intrants agricoles par la SEDAB	15
1.11 Appui à la structuration des chaînes de valeur agricoles.....	15
1.12 Situation pluviométrique de l'année 2019	15
1.13 Suivi hydrologique	17
1.14 La période de semis	19
1.15 Évolution phénologique	19
1.16 Situation phytosanitaire	19
1.17 Résultats de la campagne agricole 2019.....	20
1.17.1 Périmètre Aménagé.....	20
1.17.2 Culture de diversification dans le périmètre aménagé.....	20
1.17.3 Essais	21
1.18 Objectifs/réalisation dans le PA (riz).....	21
1.19 Les Antennes (pluvial strict).....	21
1.20 Étude comparative Emblavures/rendement/production	22
1.20.1 Au Niveau du Périmètre Aménagé.....	22
1.20.2 Au Niveau du pluvial strict.....	22
1.21 Evolution des Emblavures, rendement et production de 2015 à 2019 (pluvial strict)	22
1.21.1 Évolution des Emblavures.....	22
1.21.2 Évolution des rendements dans le système pluvial strict	23
1.21.3 Évolution de la production dans le pluvial strict	23
1.22 Répartition des bénéficiaires.....	24
IV. PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS	24
1.23 Projet Tiers sud.....	24
1.23.1 Rappel Contexte.....	25
1.23.2 Activités et réalisations	26
1.23.3 Construction et Gestion de communs ruraux.....	26
1.23.4 Les Collectivités territoriales	29

1.23.5	<i>Études, suivis et mesures de gestion environnementales des travaux</i>	29
1.23.6	<i>Investissements et structuration de filières durables et inclusives</i>	29
1.23.7	<i>Centres de services d'appui-conseil (CGER) aux producteurs et à leurs organisations</i>	33
1.23.8	<i>Filets de sécurité et résilience des plus vulnérables</i>	33
1.23.9	<i>Tenue du Comité de pilotage</i>	34
1.23.10	<i>Situation exécution PTBA 2019</i>	34
1.24	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	45
1.25	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)	46
V.	PRÉPARATIFS DE LA CONTRE – SAISON 2020	47
VI.	PERSPECTIVES 2020	49
1.26	Ouverture de Trois nouvelles antennes	49
1.27	Emblavures	49
1.28	Besoin en personnel	49
1.29	Besoin en matériel roulant	49
1.30	Matériel de service	50
VII.	CONCLUSION	50

I. Contexte

La SODAGRI est une société anonyme à participation publique majoritaire exécutant des missions de service public à travers des Lettres de Mission (LM). La SODAGRI, depuis la fin de la sixième (6ème) Lettre de Mission en 2018, devra dès l'évaluation de cette dernière établir la nouvelle dimension de ses engagements pour l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat du Sénégal. Les nouvelles orientations de la politique agricole nationale sont caractérisées par la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

L'exécution complète des missions de la société dans toute sa zone d'intervention (régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Tambacounda exception faite du département de Bakel) est marquée au cours de la campagne agricole 2019/2020 par la mise en œuvre des activités du projet Tiers Sud, du PPDC et du PARIIS.

Le projet Tiers Sud « Beydaaré » est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne (UE) à hauteur de 47 millions d'euros sur cinq (5) ans et couvre (03) régions administratives (Kolda, Tambacounda et Kédougou), quatre (4) départements (Vélingara, Tambacounda, Kédougou et Salémata).

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'irrigation au Sahel (PARIIS), sur financement Banque Mondiale, est défini en trois composantes : renforcement institutionnel et planification, financement des solutions d'irrigation et la gestion des connaissances et coordination.

Le Projet Pôle de Développement de la Casamance est financé par la Banque Mondiale et intervient principalement dans le développement rural (Aménagements hydro agricoles, pistes, ostréiculture, riziculture) dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

La Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide pour les Femmes et les Jeunes (DER / FJ) a été aussi sollicitée pour un accompagnement des producteurs en zones irriguée et pluviale.

La campagne agricole de contre – saison 2019 et celle de l'hivernage 2019/2020 s'inscrivent dans une logique de contribution à la réalisation des objectifs du programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

Ainsi, au niveau des aménagements hydro-agricoles du Bassin de l'Anambé, une production de 31 000 tonnes de paddy était attendue sur un objectif d'emblavure de 6000 hectares (ha) en double culture (4000 hectares pour l'hivernage 2019/2020 et 2000 hectares pour la contre-saison 2019). Au niveau des vallées, bas fonds et plateaux, l'objectif d'emblavures est de 115 000 hectares de riz.

En ce qui concerne la campagne de contre saison 2019, une phase préparatoire a été faite pour déterminer les zones susceptibles d'être irriguées, une identification des opérations d'entretien du réseau d'irrigation et des stations de pompage. Pour cela, la Division Aménagement, Maintenance et Entretien (DAME) a entrepris un travail de terrain au niveau des secteurs et des stations de pompage.

De façon quasi générale, l'année 2019 a été marquée par la consolidation des performances en termes d'emblavures, de rendements et de productions de riz irrigué et pluvial. C'est ainsi que plusieurs activités de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières ont été déroulées en relation avec des partenaires techniques et financiers. La SODAGRI s'est particulièrement distinguée dans plusieurs domaines tels que la communication, l'identification et l'analyse de la demande de financement des producteurs, la structuration des chaînes de valeur agricoles.

II. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE DE CONTRE SAISON 2019

La campagne de contre saison 2019 dans les périmètres aménagés du bassin de l'Anambé s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'atteinte à l'autosuffisance alimentaire telle que décliné dans le volet « Riz » du PRACAS.

La campagne d'irrigation, précédée d'une phase préparatoire (définition des mailles hydrauliques, diagnostic des réseaux d'irrigation et des stations de pompage), a démarré le 27 février 2019 et s'est terminée le 22 juin 2019.

La contre saison 2019 a concerné le secteur 5 avec l'implication de deux partenaires (TEPRO & MARCO) sur une superficie totale de 275,4 ha soit 204 parcelles.

La préparation de la campagne de contre saison consistait d'abord en des visites au niveau des secteurs 2, 4 et 5 et des inspections dans les stations de pompage SPA, SP4 et SP5. Cette étape essentielle a permis de définir les mailles hydrauliques et de faire d'une part, une estimation du coût des travaux de nettoyage des canaux primaires et secondaires et d'autre part, une évaluation des commandes (pour l'entretien des stations de pompage) nécessaires au bon déroulement de la campagne.

Il s'en est suivi la tenue de rencontres avec les responsables des unions et de la FEPROBA en vue de discuter des conditions d'une mise en œuvre satisfaisante de la campagne de contre saison. Au

vu des difficultés soulevées (factures d'électricité impayées, crédit LBA, canaux d'irrigation non curés), finalement, seule l'union du secteur 5 s'est engagée pour la campagne de contre saison 2019.

La seconde étape préparatoire portait sur les travaux de nettoyage (débranchement, fauchage) des canaux primaires et secondaires du secteur 5 du réseau d'irrigation.

Une équipe de veille avait aussi été constituée pour parer à d'éventuels dysfonctionnements sur le réseau d'irrigation. Ce personnel travaillait en étroite collaboration avec le chef d'équipe choisi afin de procéder aux éventuelles réparations sur le réseau d'irrigation.

Par ailleurs, pour garantir leur bon fonctionnement et anticiper sur d'éventuelles pannes, la SODAGRI a effectué des travaux d'entretiens préventifs au niveau de la station de pompage SP5 d'un coût global de 2 770 100 FCFA (Deux millions sept cent soixante dix sept milles cent francs CFA) et un agent avait été recruté pour mener à bien les pompages.

Les irrigations au niveau du secteur 5 ont démarré le 27 février 2019 sur une superficie de 275,4 hectares soit 204 parcelles dont onze (11) semées en maïs. Seule MARCO était concerné pour le Maïs avec la variété hybride LG 345 (pour 11 parcelles soit 14,85 ha) puis abandonnées après le second tour d'eau. L'abandon est dû à des attaques des plants par la chenille légionnaire.

Pour ce qui est de la spéculation Riz, la variété NERICA L19 a été choisie du fait de sa conformation agronomique (cycle, besoins en eau, qualité organoleptique).

Les irrigations ont été menées suivant cinq (5) tours d'eau à partir de la station de pompage SP5 à des débits variant entre 400l/s et 1200l/s.

Le premier tour d'eau, particulièrement long (environ 19 jours), fut caractérisé par le manque d'organisation entre les catégories de producteurs, l'enherbement des canaux tertiaires et des interruptions constatées au niveau de la station de pompage SP5 (notamment le groupe électrogène). Les tours d'eau suivants ont été menés non sans difficultés. En effet, des retards ont été notés dans la fourniture du carburant, des arrêts momentanés ont été relevés au niveau de la station de pompage et une baisse sensible du niveau d'eau dans le chenal d'amenée a été constatée (entre le quatrième et le cinquième tour d'eau); ce qui explique les lenteurs et les interruptions constatées durant les irrigations.

Il faut noter aussi qu'avant le démarrage du cinquième tour d'eau, des lâchers ont été effectués à partir de la vanne de l'ouvrage central du barrage de Niandouba pour tenter de relever, par remplissage de la retenue du Confluent, le niveau de l'eau dans le chenal d'amenée menant à la station de pompage SP5. Cependant, pour des raisons diverses (retard dans la fourniture de carburant, baisse du niveau d'eau dans le chenal d'amenée, les apports complémentaires de MARCO pendant le mois de juin), les pompages n'ont pas été réalisés de manière continue ; ce qui justifie la durée anormalement longue de la tenue du cinquième tour d'eau.

Période		1^{er} tour d'eau 27 fev-19 mars	2^{ème} tour d'eau 28 mars-13 avril	3^{ème} tour d'eau 14 - 18 avril	4^{ème} tour d'eau 01 - 16 mai	5^{ème} tour d'eau 26 mai -22 juin
Fonctionnement GE (jours)		18,91	13,86	4,79	11,94	12,54
Durée de fonctionnement des pompes (heures)	<i>P1anci en</i>	72,18	244,82	109,68	283,93	209,13
	<i>P2anci en</i>	410,77	106,05		19,28	8,08
	<i>P5-2</i>	224,42	321,04	5,7	268,03	249,76
Volume d'eau pompé (m³)		1 366 337	1 220 170	245 124	1 040 911	828 828

Au total 4 701 370 mètres cubes d'eau ont été pompées pendant la campagne d'irrigation. Au vu des mailles prédéfinies dans chaque bloc, l'irrigation des parcelles nécessitait la mobilisation d'un volume d'eau d'environ 4 213 620 m³ soit un excédant de 487 775 m³ équivalent presque au double de la quantité d'eau pompée au troisième tour. Cela met en exergue les énormes pertes d'eau constatées au niveau des drains et des arroseurs (débordements constatés au niveau des CT pendant le premier tour) du fait de l'insuffisance du nombre d'aiguadiers pour le suivi des irrigations mais aussi l'état des canaux tertiaires (non nettoyés au premier tour).

Malgré les dysfonctionnements notés durant toute la durée de campagne de contre-saison, tous les tours d'eau ont été bouclés. La récolte s'est déroulée juste à temps, le chevauchement des campagnes a été évité, par le retard de l'installation de l'hivernage et surtout la disponibilité en quantité des Moissonneuses-batteuses. Les récoltes ont démarré le 18 Juin 2019 avec TEPRO et se sont poursuivis jusqu'au 31 Juillet 2019.

Le rendement moyen du riz pour cette campagne est de **4,79 T/ha.**

Les données du tableau ci-dessous montrent qu'une production globale de **873,30** tonnes a été obtenue. Sur les **225,45** hectares arrivés en maturité, seuls **182,25** hectares ont été récoltés soit un taux de **81 %**. L'écart entre les superficies en maturité et celles récoltées est de **43,2** hectares. Cette partie non récoltée constitue la superficie dévastée par les oiseaux granivores.

1. Situation des emblavures

Secteur 5	Superficies (ha)	Maturité (ha)	Récolté (ha)
Union	71,55	71,55	71,55
MARCO	44,55	39,15	39,15
TEPRO	149,85	114,75	71,55
Total	265,95	225,45	182,25

2. Situation de la production

Secteur 5	Superficie récoltée	Rendement (t/ha)	Production (T)
Union	71,55	6,05	432,88
MARCO	39,15	6,37	249,39
TEPRO	71,55	2,67	191,04
Total	182,25	4,79	873,30

La faiblesse du rendement de TEPRO est essentiellement due à un manque d'entretien des parcelles, avec un taux élevé d'enherbement. Sur certaines parcelles, l'impact des oiseaux granivores a été visible.

3. Bilan comparatif contre saison 2019 et 2018

Désignation	CONTRE SAISON	
	2018	2019
Superficie (ha)	393,65	182,25
Rendement (t/ha)	3,54	4,79
Production (t)	1394,97	873,3

4. Contraintes rencontrées

Concernant le réseau d'irrigation, les problèmes majeurs notés durant le déroulement des irrigations ont surtout trait :

- Aux fuites mineures constatées sur le canal principal bétonné et sur le canal secondaire du bloc 5213 et rapidement maîtrisées par les surveillants du réseau d'irrigation ;

- Au mauvais nettoyage des canaux tertiaires entraînant un ralentissement dans l'écoulement de l'eau ;
- Aux manipulations délibérées des vannettes (fermeture occasionnelle, ouverture pendant la nuit, etc.) par les producteurs conduisant à des débordements de l'eau au niveau des canaux tertiaires.

Certains comportements défavorables au bon déroulement des irrigations ont également été relevés. Il s'agit notamment :

- Du non-respect des consignes dans l'ordre d'arrosage des parcelles ;
- Des cassures des diguettes par les exploitants ;
- De l'irrégularité de certains producteurs dans leurs parcelles ;
- Du nombre insuffisant d'aiguadiers entraînant un retard dans la mise en eau des parcelles.

Au niveau de la station de pompage SP5, des pannes ont été enregistrées au niveau du groupe électrogène et des armoires de commande durant les différents tours d'eau.

- Pour le groupe électrogène, il s'agissait de la défectuosité des courroies du moteur et des filtres à gasoil qui avaient principalement occasionné les arrêts momentanés du groupe mobile 450 KVA.
- Pour les armoires de commande, il s'agit également de la fusion d'une portion de câble de puissance cramée à son extrémité.

Toutefois, des interventions immédiates ont été menées pour permettre la reprise des pompages dans les meilleures conditions.

Il convient aussi de signaler qu'après le premier tour, des retards ont été notés dans la fourniture du carburant. Ce qui dénote d'une faiblesse organisationnelle qui va être intégré dans le programme d'appui conseil des prochaines campagnes.

III. CAMPAGNE AGRICOLE HIVERNAGE 2019/ 2020

1.1 Appui aux organisations de producteurs

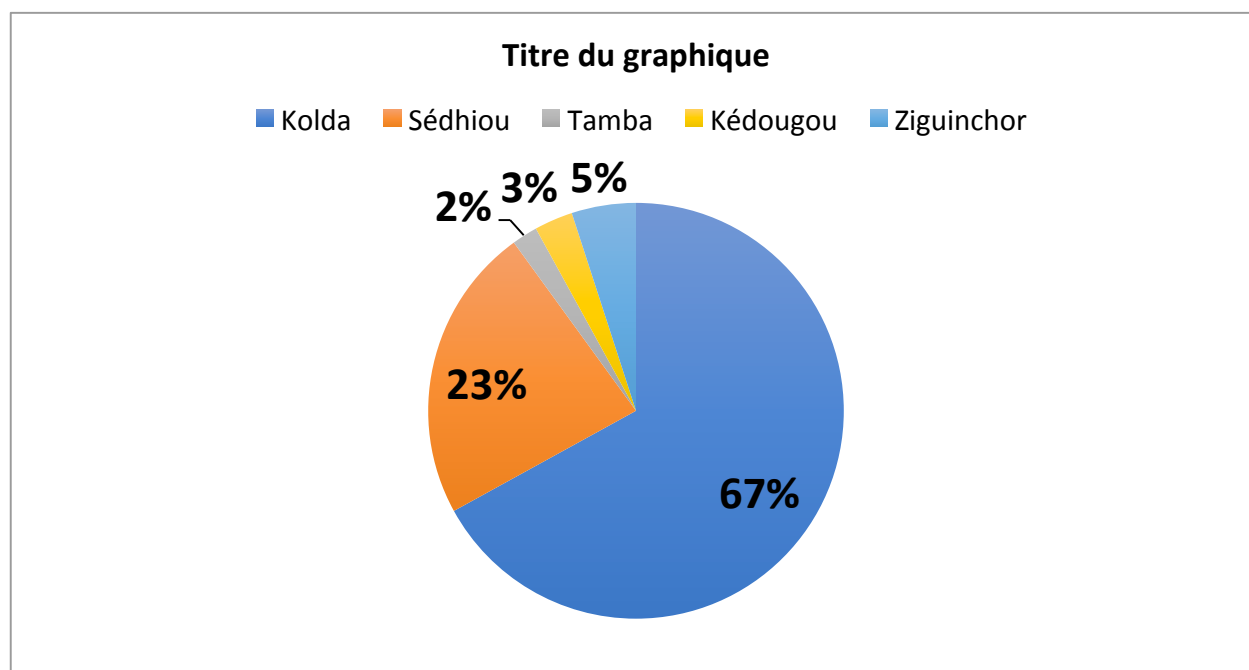
1.1.1 Approvisionnement en semences

D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés afin de rendre disponible les semences à temps au niveau des sites de production. Les différentes rencontres tenues ont permis d'expliquer les modalités de cession et de remboursement des semences.

La quantité de semences de riz mise en place est de 7620,922 tonnes et a permis d'emblaver 121 144 hectares.

Département	Quantité de Semence (T)
Kolda	1304
Vélingara	3369
Médina Yoro Foulah	470
Région de Kolda	5143
Sédhiou	855
Goudomp	747,12
Boukiling	160
Région de Sédhiou	1762,12
Tambacounda	75,5
Koumpentoum	4,832
Goudiry	34
Région de Tambacounda	114,332
Kédougou	105
Salémata	75
Saraya	75
Région de Kédougou	255
Ziguinchor	59,64
Bignona	234
Oussouye	52,83
Région de ziguinchor	346,47
Total	7620,922

La répartition des semences par région montre que 67% du total a été absorbé par les producteurs de la région de Kolda.



1.2 Équipements agricoles

L'appui aux organisations de producteurs a aussi concerné l'équipement agricole. Il s'agit aussi bien du petit matériel que du matériel lourd. Cet appui a eu un fort impact sur le respect du calendrier cultural, et a permis aux producteurs d'ensemencer plus de superficie et diminuer considérablement la pénibilité du travail notamment des travaux de préparation du sol, de la récolte, du battage et du décorticage.

Tableau: Types matériel

Types de matériels	Quantité
Tracteur + Offset	16
Moissonneuses Batteuses	14
Batteuse	21
décortiqueuse	27
Motoculteur	21
Motofaucheuse	21
Cultivateur	3
Billonneuse	3
Herse	3

1.3 Situation des labours (travail du sol)

Département	Superficie labourée (ha)
Vélingara	790,86
Médina Yéro Foulah	19
Kolda	163
Goudomp	125
Bignona	38
Kédougou	37
Total	1172,86

Les tracteurs affectés dans les zones de Bignona et Kédougou n'ont pas fait beaucoup de superficies compte tenu de l'éloignement des vallées, mais aussi de la configuration des parcelles. À Bignona la faible surface par producteur ralentit les opérations de labour.

1.4 Suivi de la campagne agricole hivernage 2019/2020

La campagne agricole a connu une forte mobilisation des acteurs à tous les niveaux. Des missions effectuées sur le terrain au mois d'avril ont permis d'expliquer les objectifs et d'aboutir à une mise en œuvre opérationnelle du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), notamment pour les semences certifiées qui doivent être accessibles à tous les producteurs pour permettre l'atteinte des objectifs.

Pour un bon maillage du terrain, afin de faire un appui conseil de proximité, la SODAGRI a mis en place un dispositif de :

- 28 conseillers agricoles (périmètre aménagé et régions d'intervention)
- 115 relais (leaders dans leurs localités) bénéficiant d'une grande expérience dans le domaine du développement rural ;
- 32 stagiaires de niveau technicien à agronome (communes, villages, sites autour des grandes vallées) ;

Les activités des antennes et du périmètre aménagé ont essentiellement porté sur :

- L'organisation et le suivi des semences mises à la disposition des producteurs du périmètre aménagé et des vallées ;
- Le suivi des cultures ;
- Les formations sur les bonnes pratiques agricoles ;
- La structuration des organisations des producteurs ;
- Appui à la demande de financement.

1.5 Phase de prospection

La phase de prospection est incluse dans la stratégie d'intervention de la SODAGRI au niveau des antennes particulièrement. C'est une étape essentielle, car elle permet de procéder aux recensements des intentions de cultures des producteurs. Chaque antenne est appuyée par la direction technique pour l'opérationnalité de la phase de prospection. Trois équipes de terrain ont été déployées dans toute la zone d'intervention. L'objectif premier des phases de prospection est de rencontrer tous les acteurs et principalement les organisations de producteurs afin de recueillir toutes les intentions de cultures.

Cette activité de recensement obéit à une certaine démarche qui consiste à associer toutes les directions régionales du développement rural, les autorités administratives, les élus locaux ainsi que les fédérations des riziculteurs concernées.

La dernière étape consiste à faire des réunions avec les producteurs en présence des élus locaux (maire ou son représentant) afin de confirmer les intentions et définir les besoins en intrants.

1.6 Objectifs des emblavures et de la production

1.6.1 Au niveau du périmètre aménagé

AHA	Hivernage 2019/2020			Contre -Saison 2019		
	Superficie (ha)	Rdt (t/ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rdt (t/ha)	Production (t)
	4 000	5	20 000	2000	5,5	11 000

Les objectifs d'emblavures de 4 000 hectares dans le périmètre aménagé ont été fixés d'un commun accord entre la FEPROBA et la SODAGRI. Ils ont été déterminés à partir de la superficie exploitable et en fonction de la contribution des producteurs du bassin de l'Anambé à la réalisation des objectifs de l'autosuffisance en riz.

1.6.2 Au niveau du pluvial strict

Régions	Objectif d'emblavures(ha)	Objectif de Rendement(t/ha)	Objectif de Production(t)
Kolda	50 000	3	150 000
Sédhiou	40 000	3	120 000
Ziguinchor	15 000	3	45 000
Tambacounda	5 000	3	15 000
kédougou	5 000	3	15 000
Total	115 000	3	345 000

Les données du tableau ci-dessus indiquent que les objectifs d'emblavures sont de l'ordre de 115 000 hectares et concernent uniquement le riz pluvial. L'objectif de rendement est de 3 tonnes à l'hectare pour une production de 345 000 tonnes.

1.7 Financement de la campagne agricole 2019/2020

Pour les besoins de financement de la campagne agricole hivernage de cette année, les producteurs ont pu lever auprès de la LBA et la DER un montant de **572 357 069** FCFA. D'autres structures financières ont également accompagné les producteurs.

INSITUATIONS	SUPERFICIES (ha)		MONTANT (FCFA)
LBA	538,55		171 617 750
DER	Production de semences	Production de riz marchand	400 739 319
	107,85	2 215	

Union	Crédit alloué/Union (FCFA)	Intérêt + agios/Union (FCFA)	Montant total/Union (FCFA)
Secteur 1&2	26 046 855	1 980 514	28 027 369
Secteur 3&4	21 982 059	1 375 654	23 657 713
Secteur 5	67 735 000	2 957 125	70 692 125
Secteur G	45 780 040	3 460 503	49 240 543
Total général	161 543 954	9 773 796	171 617 750

1.8 Approvisionnement en engrais

Intrant	Notification (t)	Mise En Place (t)
NPK	700	300
DAP	100	100
Urée	700	700

1.9 Information et sensibilisation sur les financements de la DER

Au mois d'août 2019, la SODAGRI et la DER avaient organisé un atelier d'information et de sensibilisation sur les modalités de financement de la production de paddy et de semences de riz pluvial et irrigué. L'objet de la rencontre était d'explicitier, aux bénéficiaires du programme, les conditions ainsi que les critères et modalités de cession et de recouvrement des intrants agricoles que sont : les semences, les engrais et les produits phytosanitaires. Le programme de la DER comporte également un volet relatif au financement des équipements agricoles.

1.10 Prix de cession des intrants agricoles par la SEDAB

Variété de semences de riz	Prix (FCFA/Kg)	Engrais	Sac de 50 (FCFA/Kg)	Herbicide	Prix/litre (FCFA/Kg)
Sahel 108 (base)	600	NPK	13 025	Propanyl	3150
NERICA 4 et 6 (base)	875	Urée	13 275	2-4-D	2850
Sahel 108 (R1)	450	DAP 18-46-00	15 525		
NERICA 4 et 6 (R1)	750				

1.11 Appui à la structuration des chaînes de valeur agricoles

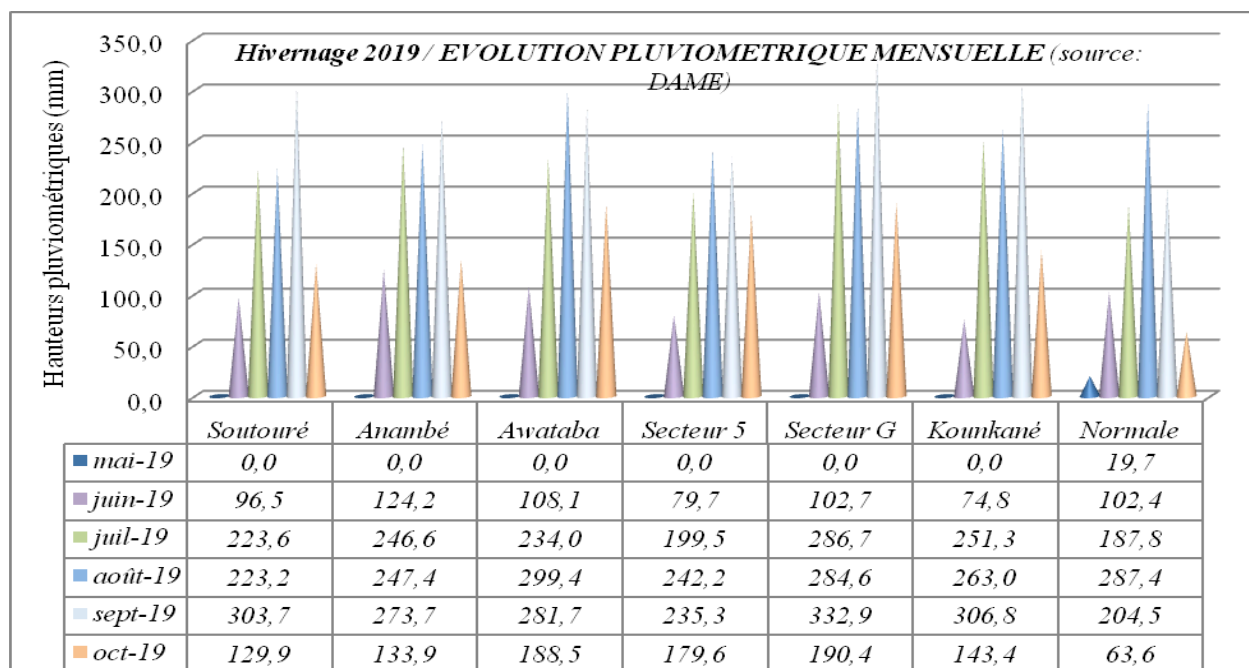
La structuration des chaînes de valeur agricoles a concerné la filière riz et le maraîchage. Dans les départements de Vélingara et de Tambacounda, des producteurs de 36 vallées ont été organisés en GIE pour leur faciliter l'accès aux financements de la DER. Les maraichers du Bassin de l'Anambé ont été également appuyés dans leur structuration en GIE. Au Total, 36 GIE de vallées rizicoles et 03 GIE de maraîchers ont été installés.

1.12 Situation pluviométrique de l'année 2019

Les premières pluies utiles ont été enregistrées pendant la dernière décade du mois de juin. Les semis ont débuté en début juillet et ont continué tout au cours du mois.

Pour cette année en particulier, l'hivernage a démarré tardivement mais fût caractérisé par une abondance notée sur tous les postes suivis et positionnés aux alentours des périmètres aménagés; en atteste les cumuls pluviométriques compris entre 936,3 et 1197,3 mm.

Le graphique ci-dessous montre la répartition mensuelle de la pluviométrie sur les six (06) postes environnant les périmètres aménagés. Une comparaison a également été faite par rapport à la normale pour chaque mois. Le graphique met en évidence le démarrage tardif de l'hivernage 2019 (pas de pluies enregistrées au mois de mai). Il est également constaté que les pluies ont été davantage abondantes sur les trois (03) derniers mois avec des quantités particulières en octobre comparées aux dernières années.



Notons aussi que par rapport à la normale, sur les six (06) postes suivis, les quantités de pluies relevées au mois de juillet et pendant les deux (02) derniers mois de l'hivernage sont largement supérieures à la normale et justifient aussi les importants cumuls enregistrés. Le tableau ci-dessous donne les cumuls au niveau de chaque poste et présente les écarts par rapport à l'année 2018 et à la normale pluviométrique saisonnière. Il expose également la moyenne mensuelle sur chaque poste pour les cinq (05) mois.

<i>Postes</i>	<i>Soutouré</i>	<i>Anambé</i>	<i>Awataba</i>	<i>Secteur 5</i>	<i>Secteur G</i>	<i>Koukané</i>
Cumul pluvio-2018 (mm)	1010,4	1134,2	990,4	1007,9	1084,1	1003,8
Cumul jours-2018	59	60	49	60	56	58
Cumul pluvio-2019 (mm)	976,9	1025,8	1111,7	936,3	1197,3	1039,3
Cumul jours-2019 (jours)	58	56	48	56	53	56
Moyenne mensuelle (mm)/2018	202,1	226,8	198,1	201,6	216,8	200,8
Moyenne mensuelle (mm)/2019	195,4	205,2	222,3	187,3	239,5	207,9
Ecart_pluvio- 2019/18 (mm)	-33,5	-108,4	121,3	-71,6	113,2	35,5
Ecart_jours-2019/18 (jours)	-1	-4	-1	-4	-3	-2
Ecart_pluvio- 2019/Normale (mm)	111,5	160,4	246,3	70,9	331,9	173,9
Ecart_jours-2019/Normale (jours)	-6	-8	-16	-8	-11	-8

Le tableau montre que, par rapport à la normale saisonnière (865,4 mm/64 jours), la pluviométrie de l'hivernage 2019 est largement excédentaire avec moins de jours pluvieux. Cependant, elle est diversement appréciable (déficitaire sur trois postes et excédentaire sur les trois autres) par rapport à 2018 qui fût une année très abondante en pluies (cumuls pluviométriques supérieurs à 1000 mm). Les moyennes pluviométriques mensuelles, au vu des mois pluvieux, varie entre 187 et 239 mm pour l'année 2019 contre 198 et 216 mm en 2018.

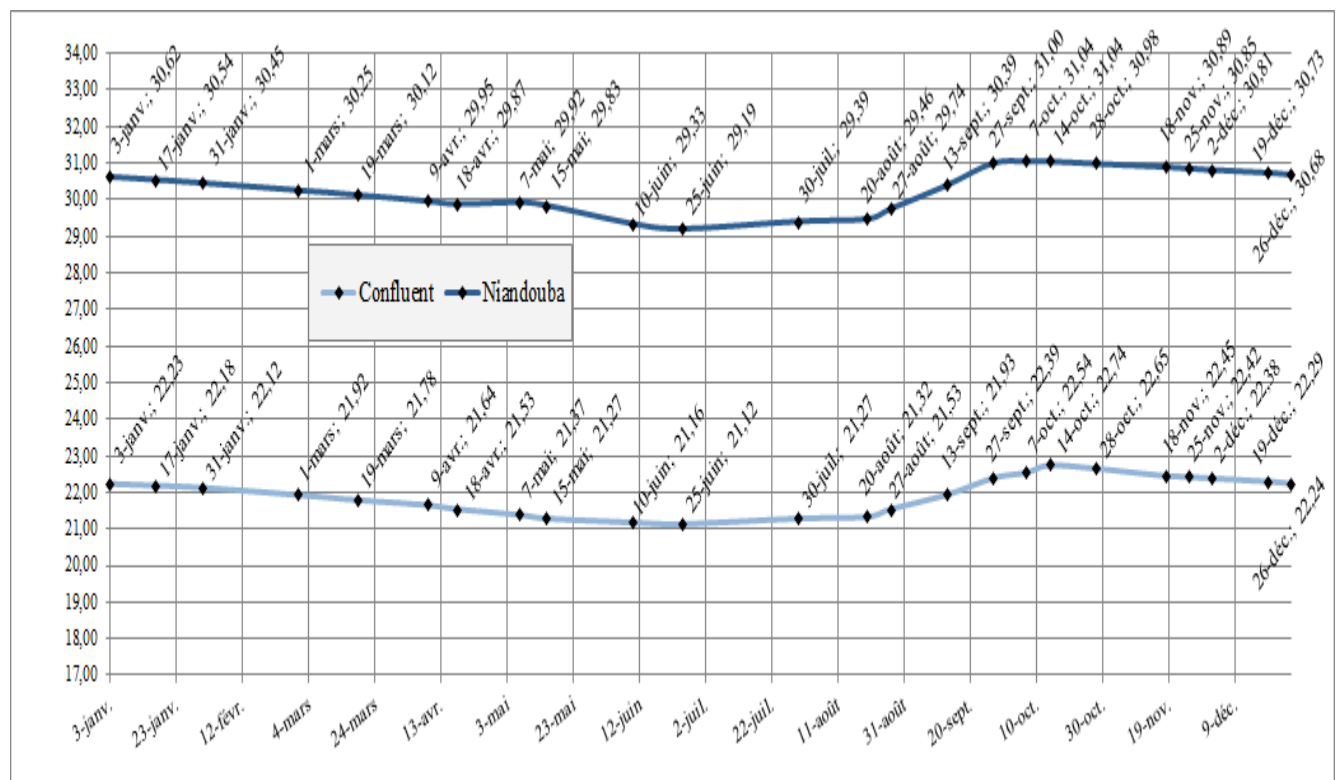
1.13 Suivi hydrologique

Le suivi hydrologique a été régulièrement effectué, pour l'essentiel, au niveau des barrages du Confluent et de Niandouba durant l'année 2019. Les activités consistaient à mieux suivre les fluctuations du plan d'eau dans chaque retenue à travers des relevés de cotes mais aussi de contrôler les variations du niveau piézométrique dans la digue.

Également pour les besoins de la contre saison 2019, des lâchers ont été opérés à partir de la vanne de l'ouvrage central (ouvrage de restitution) du barrage de Niandouba pour relever la cote du plan d'eau dans le réservoir du Confluent et par conséquent, le niveau d'eau dans le lac Waïma qui communique directement avec le chenal d'amenée du secteur 5.

Pour chacune des retenues des barrages, il est ci-dessous établi un graphique représentant les fluctuations des cotes du plan d'eau durant l'année 2019. (Voir *Graphique 2*).

Graphique 2 : Évolution des cotes du plan d'eau



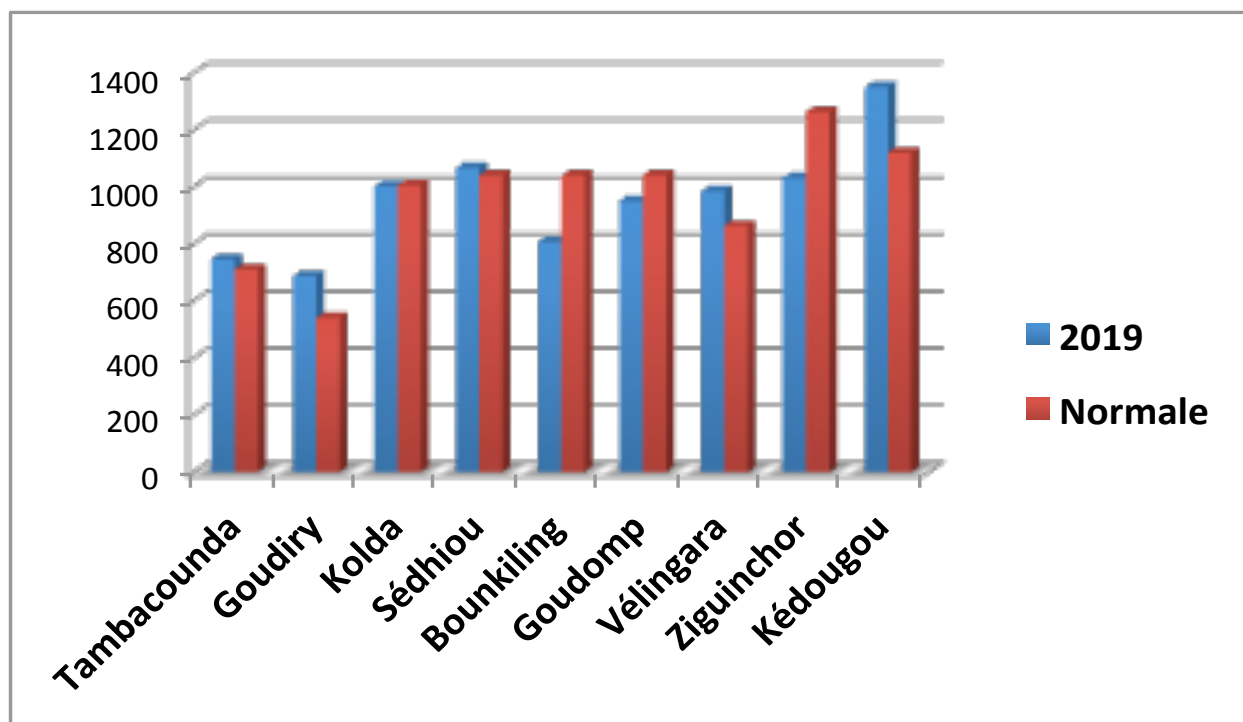
Source : DAME/SAGE

Dans les retenues des barrages, il est observé aussi bien au Confluent qu'à Niandouba une tendance à la baisse du début de l'année jusqu'à la fin du mois de juin ; cette situation s'explique, en plus des pertes par évaporation et infiltration, par les pompages effectués au niveau du réservoir du Confluent et par les lâchers opérés au barrage de Niandouba pour les besoins de la contre saison 2019.

Du début du mois de juillet jusqu'à mi-octobre, les cotes du plan d'eau ont connu une hausse considérable due aux importants apports pluviométriques (*en atteste les déversements observés à Niandouba et au Confluent respectivement les 24 et 25 septembre 2019*) avant de présenter par la suite une tendance baissière jusqu'à la fin de l'année 2019 due sans nul doute à l'arrêt des activités pluvieuses.

A la date du 26 décembre 2019, les volumes des retenues du Confluent et de Niandouba sont estimés respectivement à environ ***53,75 et 78,75 millions de mètres cubes***.

Postes suivis	2019	Normale
Tambacounda	746,71	710,5
Goudiry	686,58	540,7
Kolda	1003,20	1006,0
Sédhiou	1066,5	1040,7
Boukiling	808	1040,7
Goudomp	950,1	1040,7
Velingara	985,025	864,0
Ziguinchor	1031,44	1263,2
Kédougou	1349,3	1118,2



1.14 La période de semis

Les semis et les repiquages ont démarré à partir de début du mois de juillet et se sont poursuivis de façon régulière jusqu'à la troisième décennie du mois d'août. Ce « retard » observé est le fait de femmes qui font le repiquage dans les bas-fonds.

1.15 Évolution phénologique

Les conditions pluviométriques notées entre mi-juillet et la fin du mois de septembre ont optimisé le développement végétatif des cultures. La bonne répartition a permis un développement normal des cultures.



Figure: Comportement cultures au mois d'octobre

1.16 Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a été relativement calme durant la campagne. Les mesures prises (la DPV avait mobilisé deux unités mobiles pour traiter les parcelles de riz) en 2018 pour lutter contre les borers ont porté leurs fruits cette année.

1.17 Résultats de la campagne agricole 2019

1.17.1 Périmètre Aménagé

Les emblavures s'élèvent à 3819,39 hectares, dont 3657,14 hectares de riz et 162,25 hectares de polyculture. Les récoltes ont démarré de façon manuelle à cause de la forte humidité dans les parcelles. Pour palier à cette situation, une moissonneuse batteuse à roue a été en modifiée en chenille.

Secteurs	Semis (ha)	Levée (Ha)	Épiaison	Maturité	Récolte Manuelle	Récolte Mécanique	Total Récolte
1	9,60	9,60	9,60	9,60	0,00	5,6	5,60
2	942,88	929,75	929,75	929,75	11,25	839,75	851,00
3	222,40	216,00	216,00	216,00	15,25	169,20	184,45
4	743,46	729,96	729,96	729,96	8,10	493,65	501,75
5	1154,25	1136,70	1136,70	1136,70	0,00	1038,15	1038,15
G	584,55	584,55	584,55	584,55	1,35	412,25	413,60
Total	3657,14	3606,56	3606,56	3606,56	35,95	2958,60	2994,55

- La récolte totale (manuelle et mécanique) est de 2958,55 ha. Cela représente 83,03 %.
- Le travail du sol pour les besoins de la contre saison 2020 est de 40,5 ha pour l'instant.
- Des cas de divagations sont notés ainsi que pertes dues aux oiseaux granivores sur des parcelles non encore récoltées.
- La situation récapitulative par secteur ainsi les parcelles restantes à récolter de même que leur état sont en cours.

1.17.2 Culture de diversification dans le périmètre aménagé

Secteurs	Maïs (ha)	Mil/Sorgho (ha)	Arachide (ha)	Coton (ha)	Total (ha)
1	15,10	1,00	0,00	1,25	17,35
2	3,25	-	-	7,50	10,75
3	40,25	18,75	60,30	-	119,30
5	6,75	-	4,05	2,70	13,50
G	1,35	-	-	-	1,35
Total	66,7	19,75	64,35	11,45	162,25

1.17.3 Essais

Dans le périmètre nous avons 3 types d'essais :

- riz hybride sur 2 parcelles avec la firme BAYER ;
- Riz (pour les 4 Unions) et Maïs (Soutouré & Kounkané) avec SYNGENTA;
- AFRICARICE avec des Hybrides et des pré bases (NERICA 1 ; NERICA 4 ; NERICA 8 et SAHEL 210).

1.18 Objectifs/réalisation dans le PA (riz)

Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Taux (%)
Emblavures (hectares)	4000	3657,14	91 %
Rendement (t/ha)	5	5,30	106 %
Production (t)	20000	19 383	97 %

1.19 Les Antennes (pluvial strict)

Département	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
Bignona	1093,05	2,80	3 060,54
Ziguinchor	1829,32	2,90	5 305,03
Oussouye	1966,66	3,00	5 899,98
Région de Ziguinchor	4889,03	2,92	14 265,55
Boukiling	16460	2,80	46 088,00
Sédhiou	17100	3,42	58 482,00
Goudomp	14942	3,10	46 320,20
Région de Sédhiou	48502	3,11	150 890,20
Kolda	21733	3,08	66 937,64
Médina Yoro Foulah	7830	2,61	20 436,30
Vélingara	30271,7	3,50	105 950,95
Région de Kolda	59834,7	3,23	193 324,89
Tambacounda	492	2,80	1 377,60
Goudiry	70,5	2,10	148,05
Koumpentoum	361,3	2,40	867,12
Région de Tambacounda	923,8	2,59	2 392,77
Kédougou	1347,8	3,30	4 447,74
Salémata	1011,5	2,40	2 427,60
Saraya	978,5	2,30	2 250,55
Région de Kédougou	3337,8	2,73	9 125,89
Récap'pluvial Strict	117487,33	3,15	369 999,30

Les estimations de rendement sont en moyenne de 3,15 tonnes à l'hectare soit une production de 369 999 tonnes pour un cumul d'emblavures de 117 487,33 ha.

Au total 121 144, 47 hectares ont été emblavés pour une production attendue de 389 382,14 tonnes.

1.20 Étude comparative Emblavures/rendement/production

1.20.1 Au Niveau du Périmètre Aménagé

Designation	2018	2019	Taux de progression
Emblavures	3987,20	3657,14	- 8 %
Rendement	5,03	5,30	5 %
Production	19261,71	19 383	1 %

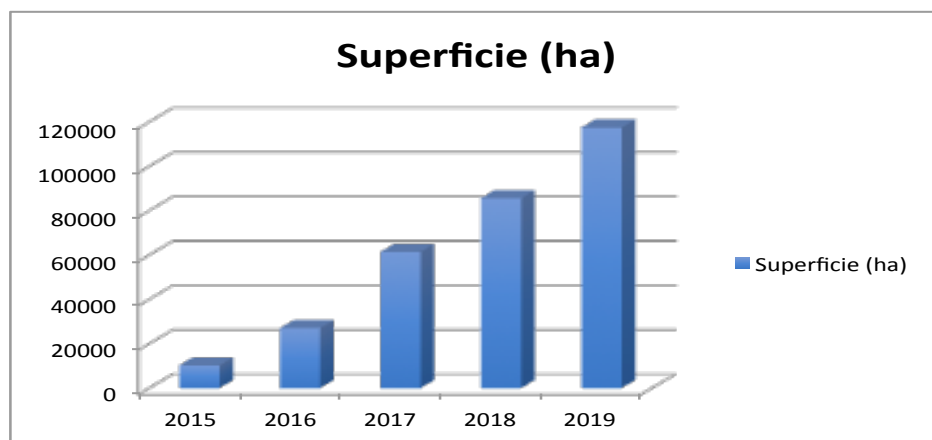
1.20.2 Au Niveau du pluvial strict

Designation	2018	2019	Taux de progression
Emblavures	85 669	117 487,33	37 %
Rendement	2,99	3,15	5 %
Production	256 092	369 999, 30	44 %

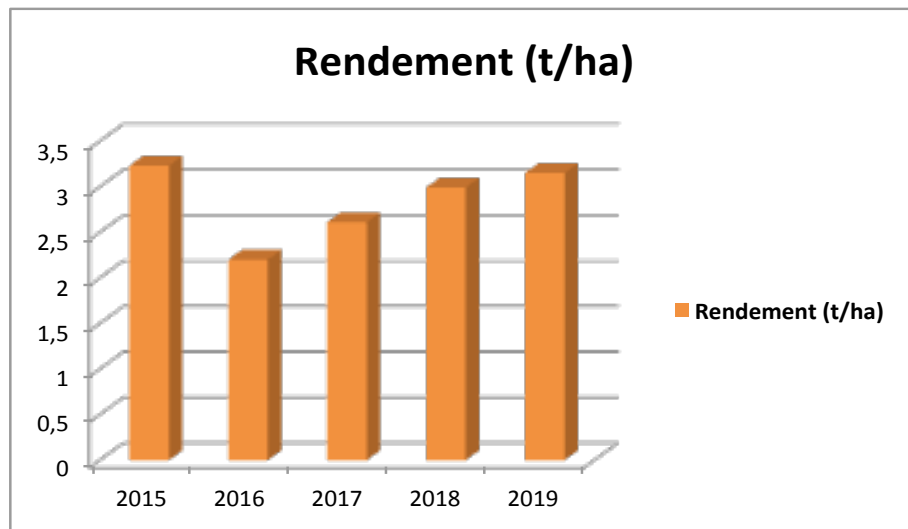
1.21 Evolution des Emblavures, rendement et production de 2015 à 2019 (pluvial strict)

Campagne	Sup (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
2015	10280,00	3,320	34 030
2016	27103,38	2,216	60 061
2017	61397,25	2,610	160 247
2018	85658	2,99	256 092
2019	117487,33	3,15	369 999

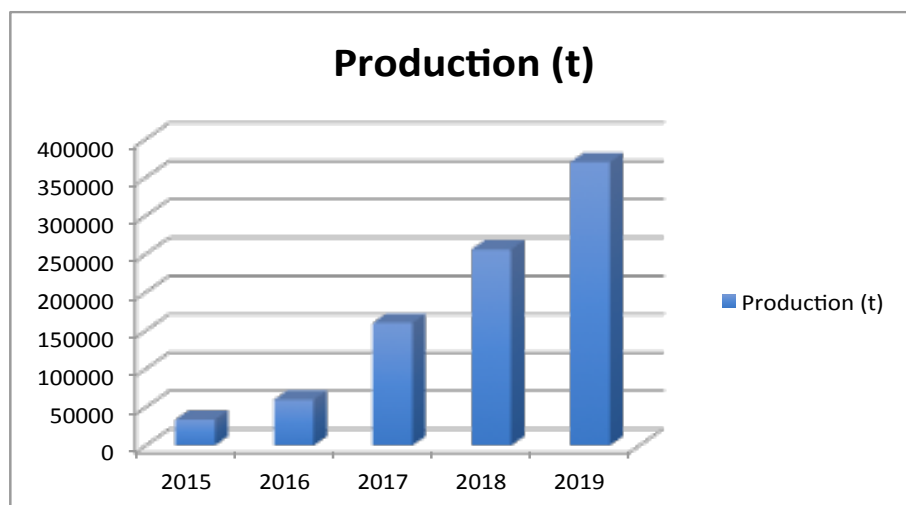
1.21.1 Évolution des Emblavures



1.21.2 Évolution des rendements dans le système pluvial strict



1.21.3 Évolution de la production dans le pluvial strict



1.22 Répartition des bénéficiaires

Antenne	Nombre de producteurs	Hommes	Femmes
Bignona	28 385	7 161	21 224
Tambacounda	49 030	22 765	26 265
Kolda	88 007	22 340	65 667
Total	165 422	52 266	113 156

IV. PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

1.23 Projet Tiers sud

Le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal (**Tiers Sud – Bey Daare**) intervient dans les régions de **Kolda, Tambacounda et Kédougou** qui constituent le tiers sud du pays où, il couvre 04 départements (Vélingara, Tambacounda, Kédougou, Salémata) et **20 Communes**.

Le Projet Tiers Sud - Bey Daare, est financé à travers *une subvention et prêt de l'AFD* de **27 millions d'euro** et *une subvention de l'UE* de **20 millions d'euros** dont la gestion a été confiée à l'AFD.

La Maitrise d'Ouvrage Déléguée est assurée par la SODAGRI. Une Unité de Gestion du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal, a été créée et placée sous l'autorité directe du Directeur Général de la SODAGRI.

Le Projet Tiers Sud - Bey Daare participera entre autres, à la consolidation et au développement

des filières riz, maïs et banane. Pour la filière lait, l'accent sera mis sur l'amélioration de la commercialisation, la structuration et l'appui aux petits éleveurs. A ce titre, le projet Tiers Sud-Bey Daare a pour finalité le développement économique durable des terroirs ruraux du Tiers Sud du Sénégal et l'amélioration des conditions de vie, de sécurité alimentaire et de nutrition des populations rurales de ces zones.

Pour une durée de cinq (5) ans, le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal intervient dans quatre (4) départements et vingt (20) communes des régions de Kolda, Tambacounda et Kédougou pour y réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Projet Tiers Sud - Bey Daare a été formulé par le Gouvernement du Sénégal à travers la SODAGRI en suivant une approche participative et inclusive. Ses objectifs sont en accord avec tous les axes stratégiques du PSE portant respectivement sur l'axe 1 : « Transformation structurelle de l'économie et croissance », l'axe 2 : « Capital humain, protection sociale et développement durable » et l'axe 3 : « Gouvernance, institutions, paix et sécurité » et sont en parfaite cohérence avec la 6ème lettre de mission de la SODAGRI.

Le Présent rapport d'activités fait l'économie de la mise à œuvre du Projet Tiers Sud – Bey Daare pour la période de *Janvier à Décembre 2019* en suivant au mieux une approche d'analyse des résultats. Ainsi, après avoir présenté le contexte du projet, le rapport rend compte des activités mises en œuvre durant la période indiquée en intégrant les aspects programmatiques et financiers et suivant les quatre (04) composantes du projet.

1.23.1 Rappel Contexte

En 2016, l'État du Sénégal a confié à la SODAGRI, la responsabilité du développement rural et agricole sur la zone Sud et orientale du Sénégal (régions de Tambacounda à l'exception du département de Bakel, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor). Cette zone est confrontée à un déficit d'infrastructures de développement, à la dégradation des terres arables et surtout est tributaire d'une pluviométrie irrégulière. Il y est aussi noté les taux de malnutrition et d'insécurité alimentaire les plus élevés du pays.

Or, dans la zone du Tiers Sud du Sénégal, le potentiel de production agricole est important, eu égard à la diversité de terres exploitables et à la pluviométrie qui est, en moyenne, de 800 mm par an. Aujourd'hui, avec son potentiel en terres arables, son climat et sa pluviométrie, la zone peut contribuer à l'objectif de sécurité alimentaire fixé par le Sénégal si toutefois les exploitations familiales se diversifient davantage en développant, au-delà de la production cotonnière et arachidière, les cultures céréalières (riz, maïs, mil, etc.) et parviennent à mieux valoriser les produits de l'élevage. Notons que la disponibilité en terres et en eau (pluviométrie abondante) est de nature à pouvoir apporter une contribution significative à la couverture des besoins céréaliers du Sénégal, en particulier pour le riz, principale céréale consommée et le maïs, deuxième céréale cultivée dans cette zone (essentiellement pour l'autoconsommation et l'aliment de bétail). La zone du projet (tiers sud) est caractérisée par un niveau d'équipement hydro-agricole faible, par une faible maîtrise des nouvelles techniques de production au vu du changement climatique, un faible accès des couches vulnérables au matériel agricole, de post-récolte et de transformation. En plus, l'enclavement de certaines zones de production accentue les contraintes de valorisation et de mise en marché des productions. Le projet est sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de

l'Agriculture et de l'Équipement rural.

1.23.2 Activités et réalisations

1.23.3 Construction et Gestion de communs ruraux

Le périmètre irrigué du secteur G est réhabilité et protégé

Le processus de recrutement du Cabinet pour mener l'étude de la ressource en eau (Étude Bathymétrique, Étude Hydrologique, Amélioration du Système de Suivi, nouvelles consignes de gestion du Barrage de Niandouba) du Complexe Kayanga-Anambé-Lac Waïma et l'élaboration d'un Schéma Directeur d'aménagement Hydro-Agricole du Département de Vélingara sont en cours. Un retard a été noté dans la procédure de recrutement qui a démarré le **12 Avril 2019** avec le lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI). La liste restreinte proposée par le Comité d'évaluation mis en place par la commission des marchés a été validée le **02 Décembre 2019**.

Le processus de recrutement de la mission de contrôle et de supervision des travaux du secteur G a été bouclé et le marché est attribué au Cabinet CIRA. Le projet de contrat, préalablement partagé avec la SODAGRI et le Cabinet, est transmis par l'UGP le **25 Novembre 2019** à l'AFD pour avis. L'ANO a été obtenu le 11 décembre 2019.

Le processus de recrutement de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation du Secteur G a été bouclé. Le marché a été attribué définitivement au **Groupeement CAMACHO Engenharia.SA/RC Sénégal SAU chef de Groupeement CAMACHO Engenharia.SA**. Le contrat est signé le **07 Octobre 2019** et immatriculé le **08 Novembre 2019** sous le numéro T2205/19-DK. D'une manière pratique, l'entreprise a organisé une visite de prospection le **18 Novembre 2019** et est en train de préparer le terrain pour des levées topographiques.

Des vallées et bas-fonds cultivés sont aménagés ou réhabilités

Le processus de recrutement de la mission de contrôle et de supervision des travaux d'aménagement des bas-fonds a accusé du retard. En effet, l'UGP était parti sur l'optique du recrutement de consultants individuels pour la supervision des travaux. L'AFD a suggéré à l'UGP de recruter un bureau d'études au lieu de consultants individuels.

Le processus de recrutement de l'entreprise devant réaliser les travaux a accusé un grand retard aussi. En effet, la procédure a démarré depuis le **15 Mars 2019** avec l'envoi du projet de DAO par l'UGP. Il y a eu beaucoup de retard dans le processus et le DAO pour l'aménagement des 525 hectares de bas- fonds est lancé le **13 Décembre 2019**.

Enfin, le recrutement d'un consultant pour la réalisation des études APS/APD et l'élaboration du DAO pour 1 030 hectares et les études APD pour la protection des bananeraies et l'amélioration des systèmes d'irrigation pour 600 hectares et l'élaboration du DAO a accusé un grand retard. Le processus a démarré depuis le **12 Avril 2019** avec la proposition du projet d'AMI par l'UGP. La liste restreinte a été validée par la CPM le **02 Décembre 2019**.

Protection des secteurs irrigués plantés en bananes

Un consultant sera recruté pour la réalisation des études APS/APD et l'élaboration du DAO pour 1 030 hectares et les études APD pour la protection des bananeraies et l'amélioration des systèmes d'irrigation pour 600 hectares et l'élaboration de DAO.

Pistes rurales désenclavant des sites de production

Pour la première génération il est prévu la réalisation et/ou la réhabilitation de 46,4 km dont 41,1 km dans le Département de Vélingara et 5,3km dans le Département de Tambacounda.

Le processus de recrutement d'un cabinet chargé des études et de la supervision des travaux est enclenché par l'AGEROUTE. L'AMI a été lancé et les manifestation d'intérêt évaluée. Une proposition de DDP a été faite et transmise le **4 Décembre 2019** à la Direction Générale pour une demande d'ANO à l'AFD.

En qui ce concerne le recrutement de l'entreprise, AGEROUTE a proposé un projet de DAO qu'elle a soumis à l'UGP le **22 Aout 2019**. des échanges et des rencontres ont permis d'harmoniser sur le modèle de DAO à utiliser. L'AFD a donné son ANO et le DAO est soumis à la DCMP par l'AGEROUTE pour avis le **10 Décembre 2019**.

Enfin, l'AGEROUTE, maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des pistes, a procédé à l'identification des tronçons de deuxième génération, de concert avec les partenaires, pour la réalisation des 75 km de pistes rurales restantes.

Infrastructures agricoles et rurales

A la suite de l'avis à manifestation d'intérêt N°C_SODAGRI_020/2018 portant recrutement de l'Opérateur Fonds d'Appui Intercommunal (FAI), décentralisation, Plan d'occupation et d'Affectation des Sols (POAS), onze (11) groupements et bureaux d'études avaient soumissionné et six (6) ont été sélectionnés pour soumettre une demande de propositions.

La réunion du Comité d'évaluation des offres relatives à la demande de propositions s'est tenue les 14, 17 et 18 Juin 2019 à la salle de conférence de l'antenne de la SODAGRI de Kolda. Tous les six (6) groupements ou bureaux d'études retenus sur la liste restreinte ont effectivement répondu à la demande de Proposition. La finalisation du choix de l'opérateur a nécessité une demande de complément de dossiers des différents postulants, relatif aux attestations similaires. Par la suite, l'évaluation des offres techniques a retenu les trois cabinets/groupements : CADDEL CONSULTING, GROUPEMENT GEOFIT/ GROUPE OCC chef de file GEOFIT et GROUPEMENT CA 17 INTERNATIONAL/MSA chef de file CA 17 INTERNATIONAL. A l'issue, l'évaluation des offres financières a attribué provisoirement le marché au cabinet CADDEL CONSULTING en tête du classement, le 21 novembre 2019. Cette attribution provisoire est actuellement soumise à l'AFD pour ANO.

Pour pallier le retard accusé dans ce processus de recrutement de l'opérateur, des TDR ont été proposés pour confier aux Comités techniques régionaux (CTR) des régions de Kolda, de Tambacounda et de Kédougou respectivement la réactualisation de deux (2) et cinq (5) PDC, et l'intégration des dimensions transversales dans quatre (4) PDC. A cet effet, à la suite de la soumission d'une requête de financement et de TDR au Coordonnateur de l'UGP par les CTR de Tambacounda, de Kolda et de Kédougou, l'AFD a émis son ANO qui valide cette initiative. Dans

ce cadre, l'AFD a d'une part, adhéré aux arguments institutionnels, techniques et juridiques qui donnent mandat et la responsabilité aux CTR de pouvoir élaborer ces documents de planification. D'autre part, elle a compris le véritable lien entre POAS-PDC-PDC-PAI en ce sens que la mise en œuvre effective des orientations issues des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et les microprojets soumis au financement du Fonds d'Appui Intercommunal (FAI) par les communes, doivent nécessairement s'aligner à leurs Plans de Développement Communal (PDC) et traduits dans leurs Plans Annuels d'Investissements (PAI).

Dans ce registre, des réunions ont été tenues avec le CTR de Kolda pour l'harmonisation de la démarche et de l'intervention avec les autres projets/programmes partenaires. Ainsi, ces derniers ont pris l'engagement de prendre en charge les douze (12) PDC restants dans la région de Kolda. La répartition est la suivante : Projet Tiers Sud – Bey Daare (5), USAID Gold et PFNAC (2), Feed The Future KAWOLOR (3), CLM/PINKK (3).

Ce processus animé par un Facilitateur dans chaque commune, a démarré par l'organisation d'un atelier d'habilitation et de partage de la démarche d'élaboration des PDC avec les CTR de Kédougou, de Tambacounda et de Kolda et élargi à tous les acteurs territoriaux, en mettant un accent particulier sur l'intégration des dimensions transversales : genre, nutrition, migration et changements climatiques. Dans les communes concernées, les phases ci-dessous ont été déroulées :

- la délibération du Conseil municipal autorisant l'élaboration/réactualisation du PDC et mettant en place la Commission Élargie de Planification (CEP) chargée du pilotage du processus ;
- l'organisation d'une cérémonie de lancement officiel du PDC pour la mobilisation de tous les acteurs territoriaux ;
- - la formation des enquêteurs et le diagnostic IR2P ;
 - l'organisation d'un diagnostic communautaire dans toutes les zones ;
 - la restitution-validation du diagnostic avec tous les acteurs territoriaux ;
 - la restitution-validation du document avec tous les acteurs territoriaux ;
 - la délibération du Conseil municipal validant et adoptant le PDC ;
 - l'approbation du PDC par le Sous-préfet.
- l'organisation d'un atelier de planification qui permet de fixer la vision et les différents axes de développement de la commune ;

Par ailleurs, le Projet Tiers Sud – Bey Daare a participé activement aux fora des partenaires pour le financement des collectivités territoriales des régions de Kédougou et Kolda et aux conférences territoriales des régions de Tambacounda et Kolda. Après l'ANO de l'AFD, le Projet Tiers Sud – Bey Daare a même contribué financièrement à la tenue de la conférence territoriale de la région de Kolda.

En ce qui concerne le processus de mise en place du FAI, un draft de manuel de procédures sur la gestion du FAI contenant entre autres, la justification et la répartition du FAI, les critères d'éligibilité des micro-projets, le processus d'identification et de validation des micro-projets, les réalisations des travaux, la mise en place des comptes et la mobilisation des ressources, etc.

1.23.4 Les Collectivités territoriales

Dans ce domaine, l'UGP a essayé de contractualiser avec le CSE mais n'a pas eu un avis favorable de l'AFD qui a fortement recommandé de travailler avec la SAED. La tentative de contractualisation avec la SAED tarde à se matérialiser. Ce retard est dû, d'une part, aux changements institutionnels que la SAED a récemment connus et d'autre part, au traitement attentif de ce dossier sensible relatif au choix d'une structure devant accompagner les Collectivités territoriales dans leur gestion foncière.

Toutefois, le protocole est train d'être finalisé avec le partage et la finalisation du contenu avec toutes les parties prenantes et la préparation d'une mission prévue en janvier 2020 et qui a déjà reçu l'ANO de l'AFD. Par ailleurs, le diagnostic des outils et textes de gestion foncière des communes d'intervention des Départements de Tambacounda, Kédougou et Salémata a été effectué. Toutefois, il est noté un manque criard de données quantitatives ou de fiabilité de ces dernières du fait de l'absence d'outils adéquats pour une bonne gestion foncière.

L'exploitation des données qualitatives met à nu les principaux problèmes de gestion foncière rencontrés, leurs causes et les recommandations/solutions pour améliorer la gouvernance foncière dans cette zone. Elles montrent non seulement une faible existence des outils de gestion foncière dans les 20 communes mais également leur manque d'appropriation, leur non mise à jour ainsi que les principaux problèmes rencontrés et les obstacles qui se dressent à l'instauration d'une bonne gouvernance foncière.

1.23.5 Études, suivis et mesures de gestion environnementales des travaux

Pour cette année 2019, les TDR des études spécifiques (EIES pour les travaux de réhabilitation du secteur G et de la digue de protection du secteur 4, Directives environnementales et sociales des travaux l'aménagement des bas-fonds de Vélingara et de Salémata et des pistes de production) ont été élaborés et validés par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC). Les demandes de proposition (DP) ont été également réalisées et soumis à l'AFD qui a donné son ANO. La DP pour la réalisation de l'EIES a été envoyée aux consultants inscrits sur la liste restreinte et ces derniers ont répondu. Après évaluation, des demandes de compléments d'information ont été adressées aux différents cabinets et le rapport d'évaluation a été finalisé et soumis à la commission de passation des marchés de la SODAGRI.

un atelier a été organisé pour partager et stabiliser la stratégie de sauvegarde environnementale et sociale du projet En partenariat avec les services des Eaux et Forêts, des plans d'action ont été élaborés et des activités de protection et de restauration des écosystèmes réalisées.

1.23.6 Investissements et structuration de filières durables et inclusives

Le fonds d'appui aux initiatives économique est un fonds levier destiné à financer les investissements pour les filières riz, lait, banane, maïs dans le cadre du Projet. Ce fonds de subvention sera combiné à l'offre de crédit de LBA à un taux bonifié sur la ligne de crédit

accordée par l'AFD. Il sera administré suivant une procédure technique déclinée dans un document intitulé « *Mécanisme de financement des sous-projets* » qui définit les critères d'éligibilité et d'admissibilité, les modalités de financement des sous-projets et le système de suivi-évaluation des sous-projets financés. Ce document a fait l'objet de partage et d'échange avec l'équipe de la Direction Générale et Technique de la SODAGRI et soumis à l'AFD pour avis, après avoir pris en compte les recommandations de la mission de supervision du mois de juillet 2019. De plus, le protocole entre la LBA et le Projet Tiers Sud – Bey Daare est élaboré de commun accord. Il définit clairement les engagements des deux parties. Le processus de diagnostic socio-institutionnel des organisations a été enclenché avec l'élaboration d'outils adéquats de diagnostic des OP. Un atelier s'est tenu à la Direction Technique pour partager et échanger avec les partenaires d'exécution (SODAGRI et BAMTAARE) autour des outils tels que : i) matrice d'inventaires des OP ; ii) méthode accélérée de diagnostic des organisations (MADO), iii) questionnaire pour producteurs/OP et iv) grille d'analyse. Ces outils seront utilisés par tous les opérateurs dans le souci d'harmoniser les interventions.

1.23.6.1 Filière Riz

La Direction Technique de la SODAGRI et le Projet ont effectué des rencontres d'information et de sensibilisation auprès de la FEPROBA, de l'union du secteur G, des Producteurs de Saré Wagna, de Temento, Dimboli Hollande, Sambagara et des partenaires techniques (P2RS, DRDR, ANCAR, etc.). De plus, des discussions avec la FEPROBA sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles ont été engagées par la SODAGRI dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet. Un plan d'action détaillé de la FEPROBA est en cours de finalisation et sera soumis à la fois à la SODAGRI et au Projet pour une meilleure prise en charge des activités dans la gestion du périmètre de l'union du secteur G.

En plus, d'autres rencontres ont été organisées avec les irrigants du secteur G à l'issue desquelles il a été retenu un certain nombre d'actions à mener pour préparer la stratégie de redéploiement des producteurs lors des travaux de réhabilitation du secteur. Parmi les stratégies prévues, il y aura : i) le redéploiement de certains producteurs dans les autres secteurs du bassin (discussions avec FEPROBA en cours) ; ii) l'appui à la production de maïs estimée à près de 800 ha (500 ha maïs marchand et 300ha maïs fortifiés) dans les dix (10) villages qui polarisent le secteur G ; iii) l'appui à la production maraîchère et à la production laitière.

Enfin, de concert avec la Direction Technique (DT) de la SODAGRI, un plan d'actions annuel accompagné d'une proposition de budget a été proposé et validé par le projet. Plusieurs TDR ont été proposés par la DT pour la mise en œuvre des activités du plan d'actions. Cependant la réalisation de ces activités était assujettie à l'élaboration du manuel des opérations administratives et financières du projet. Le partenaire a mis en place un dispositif opérationnel au niveau des vallées ciblées par le Projet et au niveau du secteur G, composé de relais et de conseillers agricoles pour le compte du Projet. L'information sur le recrutement de ces derniers a été transmis tardivement au projet en plus, la liasse administrative (contrat des relais, TDR recrutement, PV recrutement, rapports d'activités, etc.) n'a toujours pas été transmis.

Malgré ces contraintes, la DT a mené ces activités régaliennes sur le terrain avec une bonne prise en compte des objectifs du Projet durant la campagne hivernage.

Site	Superficie emblavée (ha)
Secteur G	584,5
Vallée Saré Wagna	115
Vallée Temento	300
Vallée Sambagara	257
Total	1256,5

Au total **1 256,5 ha** ont été emblavés dans la zone. A l'heure actuelle, les récoltes au niveau des vallées et du périmètre aménagé sont en cours et les rendements moyens attendus de **2,5 T/ha** dans les vallées et **5,35 T/ha** dans le périmètre aménagé (*Rapport campagne hivernage DT*). Ces performances sont dues fondamentalement à la bonne pluviométrie 1400 mm (*Rapport DAME/DT SODAGRI*) enregistrée dans la zone Sud-Est, du suivi technique des exploitants, et à la disponibilité des intrants (semences certifiées et d'engrais) acquis grâce à l'appui de Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) sous forme de crédit remboursable.

1.23.6.2 Filière Maïs

Pour la filière maïs, le protocole avec BAMTAARE a été validé par le Projet et par le Bailleur au mois de mars 2019. Les activités ont été conduites dans toutes les communes et villages d'intervention ciblés par le Projet. La cible était principalement les organisations des producteurs, les producteurs individuels, les unités de transformations et les commerçants.

Les actions suivantes ont été menées par le partenaire durant la campagne :

- ● La sensibilisation des acteurs sur le projet ;
- ● Les recensements des intentions de cultures par département ;
- ● La mise en place des facteurs de production ;
- ● La préparation de la campagne ;
- ● La formation des producteurs ;
- ● Le suivi technique de la campagne avec les poses carrées de rendement. Les mises en place des semences de maïs Obatampa et marchand ont été effectuées durant le mois de Juillet-Aout 2019 dans les Départements de Kédougou, Salémata, Tambacounda et Vélingara.

Département de Kédougou et Salémata

Dans les Départements de Kédougou et Salémata, 860 bénéficiaires dont 230 femmes ont été touchés dans 43 villages des huit (8) communes prioritaires. Au total, près de six (06) tonnes de semences de maïs EARLY THAI et SWAN ont été distribuées à Kédougou ; ce qui correspond à des emblavures de **340ha**

Département de Vélingara

Département	Communes	Superficies (ha)	Semences (Kg)
-------------	----------	------------------	---------------

Vélingara	Kandia	80	1440
	Saré Colly Sallé	46	668
	ST- Koundara	32	576
	Paroumba	76	1206
	Pakour	70	1260
	Wassadou	38	524
	Kounkané	55	990
	Kabendou/ Diaobé	58	1044
	Kandiaye	46	828
	Total	501	8626

Département de Tambacounda

Dans le Département de Tambacounda, 500 ha de maïs ont été emblavés dont 150 ha de maïs marchand et 350 ha de maïs Obatampa, soit environ 9 tonnes de semences en raison de 18 kg/ha.

Commune	Superficie de maïs marchand	Superficie de maïs obatampa
Nétéboulou	50	120
Missirah	55	130
Dialakoto	45	100
Total	150	350

L'analyse des tableaux montre qu'au total, 1 340ha ont été emblavés cette année contre 2000 ha initialement planifiés.

1.23.6.3 Filière lait

Pour la filière lait, le recrutement de l'opérateur a été relancé en procédures d'urgence avec l'avis favorable de l'AFD et de la DCMF. En effet, l'AFD a donné un avis d'objection sur l'attribution au groupement AVSF-BAMTAARE pour cause de risque de conflits d'intérêt vu que BAMTAARE est partenaire d'exécution du projet et aussi est membre du Comité de pilotage du même projet. Il faudrait noter que, le marché a été relancé avec la même liste restreinte sans BAMTAARE. Ainsi, pour éviter des retards dans la mise en œuvre des activités de la filière Lait, le Projet a sollicité le recrutement de deux (02) stagiaires (Agroéconomiste et Zootechnicien), qui sont en train de réaliser le diagnostic des OP et faire l'état de lieu de la filière pour une durée de trois mois. Des échanges sont en cours avec certains projets/programmes (Progrès lait, le projet KOPIA lait) et avec certains partenaires techniques : le Service régional de l'Élevage (SREL), le Centre de Recherche zootechnique (CRZ) et les collègues des acteurs de la filière en vue d'une complémentarité et de l'harmonisation de nos intervention

1.23.6.4 Filière banane

Pour la filière banane, il été a organisé une rencontre avec les acteurs de la filière à Tambacounda le **13 septembre 2019** pour restituer les résultats de l'étude complémentaire et aussi recueillir l'avis des producteurs sur les propositions de sécurisation des périmètres contre les inondations par les digues contenus dans cette étude. Il ressort de cette réunion que l'amélioration du système

d'irrigation, de gestion de la qualité de la banane locale, le désenclavement des zones de production entre autres sont les aspects sur lesquels les producteurs attendent le projet. Le processus de mise en place et d'accès au fonds d'appui aux initiatives économiques a aussi fait l'objet de partage en présence du Chef d'Agence de la LBA de Tambacounda. Des visites de terrain ont été également effectuées au niveau des périmètres pour voir les conditions de travail et les potentialités de production dans la zone. En ce qui concerne le recrutement de l'opérateur banane l'ANO a été donné par l'AFD et une réunion de négociation avait été organisée le **23 Décembre 2019** avec le soumissionnaire le mieux placé pour un accord avec l'attribution provisoire. A l'issue de la rencontre des points d'accords ont été consignés dans un procès-verbal lequel a été transmis à l'AFD.

1.23.7 Centres de services d'appui-conseil (CGER) aux producteurs et à leurs organisations

La mission de supervision de l'AFD du mois de décembre 2018, il avait fait état de l'existence de l'étude sur la faisabilité technique et financière des CGER sud. Ainsi, le Projet a organisé un atelier de partage au mois d'octobre 2019 avec tous les acteurs et partenaires afin mieux définir le type de CGER qui pourrait être adapté au Sud et le processus de mise en place. A l'issue de cette rencontre, des TDR pour la mise en place des commissions provisoires d'adhérents (CPA) devant assurer la phase de sensibilisation et de mobilisation sociale, préalable à la mise en place du dispositif des CGER. Ces TDR ont été transmis l'AFD pour avis. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec les responsables des filières riz et banane, pour l'opérationnalisation des CGER. Ainsi il a été proposé le site du PLAZZA à Tambacounda et celui de l'Anambé à Vélingara pour abriter les CGER. Kédougou les discussions sont en cours avec les producteurs.

1.23.8 Filets de sécurité et résilience des plus vulnérables

La composante 3 du projet Tiers Sud – Bey Daare : filet de sécurité et résilience des plus vulnérables est subdivisée en 2 sous composantes : (1) actions en faveur de la nutrition et (2) actions en faveur de la sécurité alimentaire des plus vulnérables et seront mises en œuvre par deux opérateurs sous la maîtrise d'ouvrage de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) pour la sous-composante 1 et la coordination du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA), en relation avec la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN), pour la sous composante 2. Les principales activités de cette année ont fondamentalement porté sur le recrutement des opérateurs, le ciblage des bénéficiaires et l'identification des écoles pour la réhabilitation et/ou la mise en place de cantines et la mise en place d'une assistance inconditionnelle. L'amélioration de la nutrition passe forcément par une identification des causes de la malnutrition dans la zone cible du projet et une détermination des personnes éligibles. Le RNU est mis en profit pour identifier les ménages vulnérables vivant dans les différentes communes d'intervention. La DGPSN a partagé avec le projet la base de données des ménages inscrits dans le RNU et vivants dans les différentes communes d'intervention. Ainsi, une première sélection de 100 villages/quartiers en raison de cinq (5) villages/quartiers par commune a été effectuée sur la base du RNU et du poids démographique. Des ateliers départementaux ont permis d'informer et de sensibiliser les relais et superviseurs devant être impliqués dans le processus de ciblage et d'approuver la liste des premiers villages d'intervention. Les stagiaires recrutés pour le compte de cette composante 3 ont tenu des assemblées villageoises dans les villages cibles des Départements de Kédougou et de Salémata. Les deux opérateurs nutrition et filets sociaux vont sous le contrôle de la CLM, du SECNSA en relation avec la DGPSN, accompagner le projet pour

favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée à travers des achats locaux, l'organisation des travaux à HIMO et distribution vouchers HIMO, l'appui aux AGR, la création/réhabilitation de cantines scolaires et la distribution de farine enrichie pour les mois de soudure. Le trimestre a été mis à profit pour poursuivre le processus de recrutement des opérateurs et entamer les activités de ciblage.

1.23.9 Tenue du Comité de pilotage

Les opérateurs devront assurer des séances de sensibilisation sur la base de supports visuels d'information et de communication pour permettre aux bénéficiaires de mieux appréhender les enjeux des bonnes pratiques d'alimentation, de soin et d'hygiène dans la santé familiale. Le comité de pilotage du Projet Tiers Sud – Bey Daare a tenu sa deuxième réunion le **14 Février 2019** à Tambacounda. Cette réunion a été l'occasion pour l'UGP de présenter aux membres du COPIL le cadre logique revu du projet et le Plan de travail et budget annuels (PTBA) de l'année 2019. A la suite des échanges et discussions, les membres du COPIL ont procédé à l'examen et la validation de ces deux documents sous réserve de l'intégration des quelques remarques. Pour une bonne mise en œuvre du projet, le COPIL a formulé des recommandations à l'endroit des Bailleurs, de la SODAGRI, de la DCMP, des autres partenaires d'exécution et de l'UGP pour une harmonisation et une articulation des actions.

1.23.10 Situation exécution PTBA 2019

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
Composante 1 : Construction et Gestion de communs ruraux			
Résultat 1.1 : Le périmètre irrigué du secteur G est réhabilité et protégé			
A1.1.1: Mener une étude, suivi et préservation de la ressource en eau de l'Anambé	A1.1.1.2 Évaluer l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	L'AMI a été lancé et le rapport d'évaluation précisant la liste restreinte a été validée par la CPM.	La DDP est élaborée et soumise à la CPM qui a déjà fait ses observations.
A1.1.2 : Réhabiliter et protéger le périmètre irrigué du secteur G et secteur 4	A1.1.2.1 Mission de contrôle et supervision des travaux	La DDP pour le recrutement de la mission de contrôle du Secteur G a été lancée. A l'issue du processus le Cabinet CIRA a été retenu et une attribution provisoire lui a été envoyée.	Le contrat est finalisé et sera signé durant Janvier 2020
	A1.1.2.2 Travaux du secteur G et aménagement de la digue du	L'attribution définitive du marché a été envoyée au Groupeement CAMACHO Engenharia SA/RC Sénégal SAU chef de Groupeement	Le contrat a été signé et le démarrage des travaux prévu pour le début février 2020.

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
	secteur 4	CAMACHO Engenharia SA pour un montant de 5 862 000 000 (HTVA) soit 6 917 160 000 (TTC) . L'entreprise a organisé une visite de prospection et est présentement sur le site pour les préparatifs des levés topographiques.	
Résultat 1.2 : Des vallées et bas-fonds cultivés sont aménagés ou réhabilités			
A1.2.1: Aménager les zones rizicultivables déjà identifiées	A1.2.1.1 Mission de contrôle et de supervision des travaux	L'AMI a été lancé et le rapport d'évaluation précisant la liste restreinte a été validée par la CPM.	Après plusieurs échanges, l'AFD a demandé au projet de recruter un bureau d'études au lieu d'un Consultant individuel
	A1.2.1.2 Travaux d'aménagement secondaire zones rizicultivables	Le DAO a été lancé après avoir obtenu les avis favorables de l'AFD et de la DCMP	L'ouverture des plis se fera en début janvier.
A1.2.2 : Étudier la faisabilité d'aménagement de nouvelles zones rizicultivables	A1.2.2.1 Lancement de l'AMI pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation des études APS/APD A1.2.2.2 Évaluation de l'AMI	L'AMI Études APS/APD et élaboration DAO de nouvelles zones rizicultivables (environ 1030ha) dans les départements de Vélingara, Kolda, Kédougou et Salémata et Études APD/Élaboration DAO pour la protection des bananeraies au bord du Fleuve Gambie contre les inondations et de l'amélioration du système d'irrigation des bananeraies est transmis à l'AFD le 12 mars 2019 et l'ANO est obtenu le 06 mai 2019. L'AMI a été publiée le 12 juin 2019 et l'ouverture des manifestations a été effectuée le 11 juillet 2019. (Idem que A1.1.1)	Une mission de prospection des sites potentiels de bas-fonds a été organisée du 22 au 23 mai 2019. Onze (11) sites ont été visités par le Projet et par la Direction technique de la SODAGRI. Ces sites se trouvent dans le département de Vélingara notamment au niveau des communes de Vélingara hormis Diaobe-Kabendou.
Résultat 1.3 : Protection des secteurs irrigués plantés en bananes			
A1.3.1 : Faire des études diagnostic/sécurisation crues des bananeraies bord Gambie	A1.3.1.1 Recrutement d'un Bureau d'études pour réaliser les études APD/Élaboration DAO pour la protection des bananeraies au bord du Fleuve Gambie contre	Idem que A1.2.2	Cette étude sera prise en charge par le Bureau d'étude qui va réaliser l'activité A1.2.2 du Résultat 1.2

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
	les inondations et de l'amélioration du système d'irrigation des bananeraies.		
Résultat 1.4 : Des pistes rurales désenclavant des sites de production sont construites ou réhabilitées			
A1.4.1 : Réhabiliter les pistes de désenclavement de villages et de sites de production	A1.4.1.1 Mission de contrôle et de supervision des travaux	L'AMI a est lancé et le rapport d'évaluation validé par la CPM a obtenu l'ANO de l'AFD. La DDP est transmise l'AFD pou ANO.	Les retards enregistrés dans le processus sont dus à l'utilisation d'une version autre que celle de l'AFD de février 2019
	A1.4.1.2 Travaux de construction et/ou réhabilitation de pistes rurales	Le DAO, élaboré par AGEROUTE, pour la réalisation des travaux de 46,4km de piste obtenu l'ANO de l'AFD. Il est transmis à la DCMP pour avis.	Les travaux vont concerner la première génération (46,6km) et la deuxième génération (75km) de pistes
Résultat 1.5 : Des infrastructures agricoles et rurales sont mises en place dans les communes			
A1.5.1 Mener des études d'identification des besoins prioritaires et faisabilité des infrastructures rurales	A.1.5.1.1 Appuyer l'élaboration de Plan de Développement Communal (PDC)	Après l'ANO de l'AFD sur les TDR et requêtes de financement des CTR de Kédougou, Kolda et Tamba, le processus d'actualisation ou élaboration des PDC des Communes d'intervention a été achevé.	Pour le Département de Kédougou : Intégration des dimensions transversales dans les PDC déjà existants (Bandafassi, Dindifélo, Dimboli et Fongolimbi). Pour le Département de Tambacounda (Nétéboulou) et le Département de Vélingara (Paroumba, Wassadou, Kandia, Kandiaie, et Saré Coly Sallé) : Élaboration de nouveaux PDC
A1.5.2 Mettre en place les fonds d'investissements communaux	A1.5.2.1 OADDL : Situation de référence et renforcement de la gouvernance locale	Les TDR et tous les outils de collecte de données (gestion foncière, financement du développement économique local, etc.) ont été finalisés.	La situation de référence globale sera faite en collaboration des CTR des régions de Kolda, Tamba et Kédougou.
	A1.5.2.2 Élaborer, partager et valider le manuel de procédures pour la gestion et l'octroi des fonds	Un draft de manuel de procédures sur la gestion du FAI est élaboré et partagé avec l'AFD.	Des observations sont faites et sont en train d'être intégrées
	A1.5.2.3	Un atelier d'échanges et de partage	Le processus est achevé avec la

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
	Informier et sensibiliser les communes et le trésor sur le FAI	avec les acteurs territoriaux sur le FAI a été tenu au courant du mois Avril à Kédougou et à Vélingara	rédaction et la signature des procès-verbaux par les autorités administratives et locales.
	A1.5.2.4 Élaborer et valider les conventions avec les communes	Les contrats cadre entre la SODAGRI et les communes ont été signés après avoir obtenu l'ANO de l'AFD.	Il est prévu l'organisation d'une cérémonie officielle de signature entre la SODAGRI et les Communes.
	A1.5.2.5 <i>Nouer un partenariat avec les Services du Trésor</i>	Un courrier a été adressé au Directeur du Secteur Public local (DSPL) pour demander que le FAI fasse l'objet d'une exonération totale de TVA.	La DSPL est sous couvert de la Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor
Résultat 1.6 : Les Collectivités territoriales mettent en œuvre les outils d'aménagement de leurs territoires			
A1.6.1 Élaborer (04), actualiser (06) et vulgariser les POAS des Communes Partenaires	A1.6.1.1 Actualiser les 06 POAS des communes du Département de Vélingara	La recherche de partenariat avec la SAED qui capitalise une grande expérience dans le domaine de l'élaboration et de la réactualisation des POAS, est toujours en cours.	Ce partenariat a connu un retard à cause des changements intervenus à la SAED et du traitement attentif de ce dossier sensible.
A1.6.2 : Appuyer les Communes pour la mise en place de comités	A1.6.2.3 Recruter un cabinet pour l'élaboration de la politique d'entretien et de maintenance des infrastructures	L'AMI a été lancé et le rapport d'évaluation précisant la liste restreinte a été validée par la CPM.	La DDP est élaborée et soumise à la CPM qui a déjà fait ses observations.
A1.6.3 Appuyer les communes dans la formalisation foncière, l'affectation, la désaffectation, la résolution de conflits et le contrôle	A1.6.3.1 Réaliser le diagnostic des outils et textes de gestion foncière	Les données qualitatives sont exploitées et montrent non seulement une faible existence des outils de gestion foncière dans les 20 communes mais également leur manque d'appropriation, leur non mise à jour.	Ce diagnostic sera complété sur le plan quantitatif avec la situation de référence des communes.

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
divagation animale			
Résultat 1.7 : Les infrastructures sont entretenues et bien gérées			
A1.7.3 Vulgarisation de la charte du domaine irrigué	A1.7.3.1 <i>Actualisation de la charte du domaine irrigué</i>	La SAED a élaboré en collaboration avec l'UGP, des TDR phrasés et budgétisés sur la CDI et les POAS. Cependant, la hiérarchie n'était pas informée du processus.	Possibilité d'élargissement de la CDI au fleuve Gambie. La note méthodologique et la réalisation du bilan de la CDI et des POAS sont incluses dans le protocole avec la SAED.
Résultat 1.8 : Les études, suivis et mesures de gestion environnementales des travaux et phases d'exploitation des infrastructures sont réalisées			
A.1.8.1. Études	A1.8.1.1 EIES pour les travaux de réhabilitation du secteur G et de la digue de protection du secteur 4	Une mission composée de la DREEC de Kolda, de l'IREF et de la DRDR a effectué une visite de site afin de valider les TDR	Par lettre n° 0548 MEED/DEEC/DEIE du 11 février 2019 portant validation des TDR de l'EIES des travaux de réhabilitation du secteur G, la DEEC donne son accord pour le démarrage de l'étude.
		La DRPR a été finalisé et l'AFD a donné son ANO	Le montant maximal retenu au titre du paiement du cabinet en charge de l'étude est fixé à 24 millions.
		La DRPR a été envoyée aux cabinets. L'évaluation des offres a été réalisée et le rapport d'évaluation envoyé à la Direction de la SODAGRI	L'EIES conditionne le démarrage des travaux de réhabilitation du secteur G et l'engagement était de réaliser cette étude et de la faire valider avant le démarrage de toute activité dans le secteur G.
	A1.8.1.2 - A1.8.1.3 - A1.8.1.4 Directives environnementales et sociales pour l'aménagement des bas-fonds de Vélingara et de Salémata et la construction/réhabilitation de pistes de production	Les TDR des différentes études ont été élaborés et déposés à la DEEC qui a émis son accord pour le démarrage des études	Les TDR sur des directives environnementales, sociales et sécuritaires des travaux d'aménagement de bas-fonds et de réhabilitation/construction de pistes la DEEC donne son accord pour le démarrage de l'étude.
		La DRPR a été élaborée et soumise à la l'AFD qui a donné son ANO	Il est vraiment urgent d'avancer ce dossier pour éviter tout blocage.

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
A1.8.2 Renforcement de capacités	A1.8.2.1 Organiser un atelier de partage de la stratégie de prise en charge environnementale et sociale	La stratégie de prise en charge environnement et sociale a été discutée	L'atelier a permis une implication des différents partenaires et acteurs dans les activités de prise en charge et de suivi environnemental et social.
	A1.8.2.4. Organiser des séances de formation/sensibilisation des producteurs et/ou exploitants sur l'utilisation des produits chimiques	Élaboration de la liste des revendeurs des produits chimiques au niveau des 3 régions	La liste des revendeurs agréés des produits chimiques par région est élaborée en vue d'une formation/sensibilisation sur l'utilisation des pesticides.
		Élaboration de TDR pour la formation des producteurs sur l'utilisation des produits chimiques	Des TDR impliquant l'ANCAR ont été élaborés pour la prise en charge de la gestion des produits chimiques dans les activités de production (maïs, riz et bananes) par les partenaires d'exécution (BAMTARE, SODAGRI et opérateur bananes)
A1.8.3. Suivi environnemental	A1.8.3.5 Élaborer la situation de référence (qualité des sols, de l'eau, maladies hydriques ressources forestières, besoins en matières de protection et de restauration)		
	A1.8.3.5.3 Identifier dans la Zone d'Intervention du Projet les besoins en matières de protection et de restauration des écosystèmes et ressources naturelles	Des plans d'action annuelle ont été élaborés par les secteurs départementaux des eaux et forêts de Tambacounda, Vélingara, Kédougou et Salémata	Les différentes activités de protection et de restauration des écosystèmes du plan d'actions seront ainsi traduites en TDR pour leur réalisation.
	A1.8.3.5.4 établir la situation des maladies	Un protocole de partenariat a été initié avec le CSE pour l'établissement de la situation de référence mais n'a pas obtenu d'ANO.	Cette activité pourrait être retardée afin de prendre en compte toutes les préoccupations susceptibles d'être soulevées par les études spécifiques.
A1.8.4 : Mesures d'atténuation	A1.8.4.1 Mener des activités de protection et de restauration (reboisement, agroforesterie, lutte contre les feux de brousse, lutte contre l'érosion, actions de DRS, CES, etc.)		
	A1.8.4.1.1	Une session de formation sur les	L'objectif général de la

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
	Formation sur les techniques de production de plants	techniques de production de plants s'est tenue au niveau de la pépinière de Tambacounda regroupant 30 participants dont 12 femmes.	formation était de renforcer les capacités des acteurs locaux en techniques de production de plants
	A1.8.4.1.2 Reboisement au niveau des périmètres agricoles	5 périmètres agricoles dans le Département de Tambacounda ont été clôturés à travers une plantation de <i>Acacia milifera</i> et du <i>Khaya senegalensis</i> .	Ces plantation vont contribuer à la reforestation de la végétation et de protéger les périmètres agricoles contre la divagation du bétail
	A1.8.4.1.3. Aménagement de cordon pierreux	Des TDR pour l'aménagement de six-cent cinquante (650) mètres de cordons pierreux pour la protection d'une vallée de 150 ha de vallée contre l'ensablement ont été élaborés et soumis à l'ADF pour ANO.	L'objectif général est de contribuer à la sécurité alimentaire par la protection des vallées contre l'ensablement par la réalisation de dispositifs antiérosifs
A1.8.4.2 Promouvoir des méthodes biologiques de fertilisation des sols			
	A1.8.4.2.0 Mission à l'INP de Sédhio et discussion avec les différents partenaires	Une rencontre avec l'INP de Sédhio a été organisée et a permis de discuter des différentes possibilités d'amendement organique au niveau des vallées rizicoles et des discussions au sein de l'équipe	le problème de fertilité des sols ne se pose pas pour le moment au niveau des bas-fonds ce qui limite l'utilisation des engrais, à cela s'ajoute les difficultés liées à la mise en place d'unité de composte pour de vaste superficie (8 T/ha de matières organiques)
Composante 2 : investissements et structuration de filières durables et inclusives			
Résultat 2.1 : Fonds d'appui aux initiatives économiques est disponible pour 4 filières			
A2.1.1 : Définition des critères de subvention des investissements collectifs	A2.1.1.1.1 Organiser des ateliers de partage, de validation du mécanisme de financement des sous-projets.	Le document technique sur le mécanisme de financement des sous-projets à travers les fonds d'appuis, est validé avec la SODAGRI et soumis à l'AFD pour ANO.	Le Projet a anticipé sur l'élaboration de ce manuel de gestion des fonds d'appuis aux filières. Ce dit manuel fera l'objet de partage avec les opérateurs après l'obtention de l'avis de l'AFD.
	A2.1.1.3.1 Élaborer les TDR pour le recrutement consultant pour faire l'inventaire des offres de financement	Les termes de références sur l'élaboration du manuel de gestion des Fonds sont élaborés.	L'étude est différée jusqu'à l'arrivée de l'opérateur

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
Résultat 2.2 : Les producteurs et autres acteurs des filières reçoivent des appuis techniques et organisationnels adaptés et innovants			
A2.2.1 Diagnostics socio-institutionnels des organisations professionnelles	A2.2.1.1 Élaborer les outils des études diagnostic des organisations professionnelles	Les outils diagnostic élaborés ont fait l'objet de partage et d'échange avec la SODAGRI et BAMTAARE. Ceci dans le souci d'harmoniser les interventions avec tous les opérateurs devant conduire des activités similaires.	Les outils sont : i) matrice d'inventaires des OP ; ii) méthode accélérée de diagnostic des organisations (MADO), iii) questionnaire pour producteurs/OP et iv) grille d'analyse. Ces outils seront utilisés par tous les opérateurs dans le souci d'harmoniser les interventions.
A2.2.2 Mise en place d'appuis aux acteurs de la filière riz	A2.2.2.1 Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs	De concert avec la DT de la SODAGRI, un plan d'actions annuel accompagné d'une proposition de budget a été proposé et validé par le projet. Malgré ces contraintes, la DT a mené ces activités régaliennes sur le terrain avec une bonne prise en compte des objectifs du Projet durant la campagne hivernage avec une emblavure de 1 1 256,5 ha au niveau des trois vallées (Saré Wagna, Temento, Sambagara) et du Secteur G.	Des TDR ont été proposés par la DT pour la mise en œuvre des activités du plan d'actions. Cependant la réalisation de ces activités était assujettie à l'élaboration du manuel des opérations administratives et financières du projet.
A2.2.3 Mise en place d'appuis aux acteurs de la filière maïs	A2.2.2.1 Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs	Les mises en place des semences de maïs Obatampa et marchand ont été effectuées. Ainsi au total, près de Vingt-trois (23) Tonnes de semences de maïs EARLY THAI et SWAN ont été distribuées dans la zone d'intervention du projet ; ce qui correspond à des emblavures de 1341 hectares	Les actions ont été conduites sur le terrain sans que le Projet n'en soit informé. Après plusieurs interpellations sans suite, le Projet a envoyé un courrier officiel à BAMTAARE pour déplorer les attitudes notées dans la collaboration. Suite à cette dernière interpellation, BAMTAARE a réagi en partageant avec le Projet un rapport technique.
A2.2.4 Mise en place d'appuis aux acteurs de la filière Lait	A2.2.2.1 Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs	Le recrutement de l'opérateur a été relancé en procédures d'urgence avec l'avis favorable de l'AFD et de la DCMP. Ainsi, pour éviter des retards dans la mise en œuvre des activités de la filière Lait, le Projet a sollicité le recrutement de deux (02)	En effet, l'AFD a donné un avis d'objection sur l'attribution au groupement AVSF-BAMTAARE pour cause de risque de conflits d'intérêt vu que BAMTAARE est partenaire d'exécution du projet.

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
		stagiaires (Agroéconomiste et Zootechnicien), qui sont en train de réaliser le diagnostic des OP et faire l'état de lieu de la filière pour une durée de trois mois.	Des échanges sont en cours avec certains projets/programmes et les collèges des acteurs de la filière en vue d'une complémentarité et de l'harmonisation de nos interventions sur cette filière
A2.2.5 Mise en place d'appuis aux acteurs de la filière Banane	A2.2.2.1 Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs	Une rencontre de partage avec les acteurs de la filière a été organisée pour restituer les résultats de l'étude complémentaire et aussi recueillir l'avis des producteurs sur les propositions de sécurisation des périmètres. En ce qui concerne le recrutement de l'opérateur banane, une réunion de négociation a été organisée avec le soumissionnaire retenu. A l'issue des points d'accords sont consignés dans un procès-verbal lequel a été transmis à l'AFD.	Il ressort de cette réunion que l'amélioration du système d'irrigation, de gestion de la qualité de la banane locale, le désenclavement des zones de production entre autres sont les aspects sur lesquels les producteurs attendent le projet.
Résultat 2.3 : Des centres de services d'appui-conseil (CGER) aux producteurs et à leurs organisations mise en place			
A2.3.1 Identification des attentes et développement d'une offre de services d'appui-conseil agricole	A2.3.1.1 Tenir des ateliers d'information et de sensibilisation sur les offres de services et les modalités de mise en œuvre des CGER	Le rapport d'étude de faisabilité technique et économique des CGER a été restitué. Des TDR pour la mise en place des comités d'initiatives pour la mobilisation sociale élaborés et transmis à l'AFD.	Les résultats de l'étude proposés par le consultant, ont permis d'anticiper sur le processus de mise en place. Les travaux de sensibilisation se feront par les acteurs eux-mêmes à travers des tournées dans les zones et au niveau des OP. Des discussions sont déjà ouvertes avec les acteurs de la filière banane et riz sur l'identification des sites d'implantation.
Composante 3 : Filets de sécurité et résilience des plus vulnérables			
Résultat 3.1 : Un diagnostic de la malnutrition, le ciblage des ménages vulnérables et les enquêtes de base et finale sont réalisés			
A3.1.1 : enquête sur les causes de la	A3.1.1.7 Identifier les critères de ciblage	Une rencontre a été organisée dans les locaux du Projet Tiers Sud – Bey Daare en présence des partenaires d'exécution (CLM, SECNSA,	Critères de ciblage des villages : poids démographique, nombre de ménages inscrit dans le RNU. Critères de ciblage des

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
malnutrition et ciblage des personnes éligibles		DGPSN, BAMTAARE, SODAGRI) pour discuter sur la proposition de stratégie de ciblage des villages et des ménages.	ménages : ménages inscrits dans le RNU, ménages présentant des enfants de moins de 5 ans et/ou femmes enceintes ou allaitantes
	A3.1.1.8 Identifier les ménages éligibles sur la base du RNU (Registre national unique)	100 villages en raison de 5 par commune ont été identifiés selon les critères sus-définies. De plus, la liste des ménages par village est déjà dressée sur la base du RNU.	Les ateliers départementaux ont été organisés avec la CLM, SECNSA, DPPSN, SODAGRI pour partager sur la stratégie de ciblage des bénéficiaires des actions en faveur de la nutrition et de la sécurité alimentaire et d'approuver les listes des premiers villages cibles au niveau de chaque département.
		La liste des ménages inscrits dans le RNU a été actualisée en identifiant les ménages avec des femmes enceintes ou allaitantes et les ménages avec des enfants de moins de 5 ans	En collaboration avec le DGPSN, les superviseurs et relais ont accompagnés le processus de revalidation des listes du RNU des villages cibles
Résultat 3.2 : Les activités favorisant la disponibilité et l'accès à une alimentation saine couvrant les besoins nutritionnels sont appuyés			
A3.2.1: Organisation des communautés et ciblage des plus vulnérables	A3.2.1.1 Recrutement de deux opérateurs	Un AMI a été lancé. Ainsi, à la fin du processus 3 sur les 5 candidats pour la mission 1 et 4 pour la mission 2 ont déposé leurs propositions. Le rapport d'évaluation est soumis pour l'ANO à l'AFD.	Le double ANO ralentit considérablement le processus de recrutement des opérateurs
	A3.2.1.2.1 Actualiser et valider les critères de vulnérabilité	Les critères retenus pour l'identification des ménages bénéficiaires sont : l'inscription du ménage dans le RNU, la présence d'enfants de moins de 5 ans, de femmes enceintes ou allaitantes	Une stratégie de ciblage a été élaborée et soumise à l'appréciation des structures techniques en charge de la nutrition et de la sécurité alimentaire comme la CLM, le SECNSA, la DGPSN
A3.2.2 Achat locaux organisation HIMO et distribution vouchers	Mise à disposition d'une assistance inconditionnelle dans les Départements de Kédougou et de Salémata	Le Projet Tiers Sud – Bey Daare, dans l'exécution de ce Plan National de Réponse, compte assister les ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les départements de Kédougou et Salémata. A la suite des AGV organisées dans les 40 villages des huit (8) Collectivités territoriales d'intervention dans la région de	Les activités nécessitant une main d'œuvre n'ont pas encore démarré. Le plan de riposte montre que seuls les Départements de Salémata et de Kédougou dans la ZIP du projet sont éligibles à l'assistance inconditionnelle

Activités	Tâches réalisées	Analyse des réalisations	Observations/ Commentaires
		Kédougou, 2072 ménages issus du RNU développé par la DGPSN ont été identifiés. Ainsi, ces derniers ont bénéficié du cash pour un montant global de 72 000 000 FCFA . Le Projet a organisé en collaboration avec le SECNSA et la DGPSN la mise à disposition du cash.	
A3.2.4 Cantines scolaires	Élaboration de la liste des écoles avec ou sans cantines scolaires administration d'une fiche d'enquête pour caractérisation	Une liste des écoles a été élaborée au niveau de chaque commune et une classification basée sur le taux de malnutrition, d'insécurité alimentaire et effectif des élèves est en cours de réalisation par les animateurs de concert avec les Comités de gestion des écoles.	Une demande de partenariat a été adressée au PAM pour une collaboration dans ces écoles d'intervention.
A3.2.5 Distribution de farine enrichie	Élaboration d'une méthodologie d'acquisition et de distribution de farine composée	Une note méthodologique d'acquisition et de distribution de farine composée a été élaborée en partenariat avec la CLM et soumise à l'AFD pour ANO. Cette note décrit tout le processus de dépistage des enfants 6-59 mois atteints de malnutrition aiguë (MAM et MAS) et les mécanismes de leur prise en charge.	Les couches vulnérables (femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans) seront prises en charge par la mise à disposition de farine enrichie et/ou fortifiée pour le traitement de la malnutrition aiguë.

1.23.10.1 Situation Budgétaire

Le Budget 2019 est arrêté à la somme de sept millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt et un (7 480 981) Euros soit quatre milliards neuf cent sept millions deux cent un mille huit cent quarante-trois (4 907 201 843) FCFA.

Durant l'année 2019, le taux d'exécution est de **36,55%** comparativement au budget annuel de l'année 2019. Le tableau ci-dessous illustre la situation de l'exécution budgétaire par composante.

Taux d'exécution budgétaire du PTBA au 31 Décembre 2019

Code	Composantes	BUDGET 2019 (En F CFA)			
		Prévu	Réalisé	Taux d'exécution	Solde
C1	Construction et Gestion de communs ruraux productifs	2 620 809 879	1 208 798 684	46,12%	1 412 011 195

Code	Composantes	BUDGET 2019 (En F CFA)			
		Prévu	Réalisé	Taux d'exécution	Solde
C2	Investissements et structuration de filières durables et inclusives	555 825 795	22 001 570	3,96%	533 824 225
C3	Sécurité alimentaire et nutrition	950 561 706	94 668 108	9,96%	855 852 518
C4	Appui à la Maitrise d'ouvrage	749 568 058	467 715 540	62,40%	395 800 532
	Imprévus	30 436 405	534 000	1,75%	29 833 405
Total		4 907 201 843	1 793 717 902	36,55%	113 483 941

1.24 Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)

L'objectif de développement du projet (ODP) consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation mais aussi à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Le projet a une durée initiale globale de 6 ans avec une date de clôture fixée au 31 mars 2024.

Le projet est structuré en trois composantes : (A) Modernisation du cadre institutionnel ; (B) Financement des solutions d'investissement dans l'irrigation ; et (C) Gestion des connaissances et coordination.

Le PARIIS-Sénégal a retenu principalement trois Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP A, B et C).

Dans la ZIP B (Casamance naturelle), trois sous zones sont concernés à savoir :

- la sous zone de la vallée de Sofaniama dans le département de Médina Yoro Foulah où il est prévu un aménagement de Type 1 après une étude de faisabilité portant sur une superficie de 100 ha revitalisés et 50 ha de PPM nouvellement aménagés dans les bas-fonds de Sofaniama.
- la sous zone de Diopkunda située dans la région de Sédhiou où le projet prévoit, après des études techniques approfondies de réhabiliter le barrage pour enfin :
 - Revitaliser 300 ha de terres de vallée rizicole,

- Aménager 50 ha de nouveaux PPM dans les bas-fonds
 - Aménager 50 ha de terres pour la riziculture de plateau dans une zone proche de l'ouvrage de Diopkunda.
- la sous zone de Jiddah Mariétou où il est prévu de conduire des études techniques pour confirmer ou infirmer la pertinence et la faisabilité de la réhabilitation du casier. Les ressources financières restantes seront consacrées à la réhabilitation du barrage de Diopkunda.

Pour l'année 2019, les activités ont principalement porté sur l'identification des sites prioritaires et l'élaboration de termes de références pour les études techniques d'aménagement notamment de 400 hectares de bas-fonds.

Deux missions d'inventaire des sites ont été effectuées et des actions prioritaires ont été déterminées d'un commun accord avec l'UGP du PARIIS.

1.25 Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)

- a) Travaux d'aménagement de petits périmètres irrigués au niveau des vallées de Mamboua (Lot 1:160 ha) et Woyokoro (Lot 2:140 ha) dans la commune de Guiro Yéro Bocar/Région de Kolda (Délai d'exécution : Six (06) mois, Entreprise : DA Rosa)*

Pour l'année 2019, les différentes activités menées au niveau des sites concernent principalement l'équipement des puits (l'installation des Kits solaires), la construction des bassins d'irrigation et la construction des ouvrages des traversées villageoises.

Mamboua (Lot 1: 160 ha)

- Kits solaires : Neuf (9) kits solaires ont été installés au niveau des puits sur les 10 qui étaient prévus.
- Bassins d'irrigation : Vingt (20) bassins ont été construits dans cinq (05) sites à raison de 4 par site mais sans raccordement au système de pompage.
- Traversées villageoises : Au début de l'hivernage, deux (2) dalots sont entamés (la construction des radiers, le ferrailage pour le voile etc..).

Le taux d'exécution des travaux, après 18 mois, sur le site de Mamboua est estimé à 45, 12%.

Woyokoro (Lot 2: 140 ha)

- Kits solaires : Neuf (9) kits solaires ont été installés au niveau des puits sur les 10 qui étaient prévus.
- Bassins d'irrigation : les bassins d'irrigation sont construits dans 5 sites. Quatre (04) bassins de 3.9 m³ sont construits dans chaque site mais sans raccordement au système de pompage.
- Traversées villageoises : Avant l'hivernage, un dalot est entamé dans un site de Woyokoro sur les 07 qui étaient prévus (la construction des radiers, le ferrailage pour le voile etc..).

Le taux d'exécution des travaux, après 18 mois, sur le site de Woyokoro est estimé à **48,42%**.

b) Fourniture, Transport et Installation d'équipements hydromécaniques, électriques et de pompage au niveau des stations de pompage des secteurs 5 et G (Délai d'exécution : Six (06) mois, Entreprise : MAFATIM)

Les activités démarrées en juin 2017 n'ont cependant pas connu d'évolutions durant l'année 2019.

Pour rappel, jusqu'à la fin de l'année 2018, les prestations exécutées par l'entreprise MAFATIM concernaient pour l'essentiel :

- La réception du matériel fourni par l'entreprise;
- Avec la SENELEC, la réception du piquetage des lignes MT et ensuite la réception provisoire des équipements électriques et des lignes MT des postes transformateurs H59 de SP5 et SPG.

Les activités à venir concerneront d'une part les travaux de renforcement des câbles de puissance (liant le disjoncteur général BT du poste H59 et les TGBT des armoires de commande des groupes électropompes de la station SP5) et d'autre part le raccordement des dérivations MT des différentes stations de pompage (G et 5) au réseau de la SENELEC avant les opérations d'essai et de mise en service des installations électriques.

V. PRÉPARATIFS DE LA CONTRE – SAISON 2020

Il est prévu d'organiser une campagne de contre saison dans les périmètres irrigués du bassin de l'année. Cependant, cette campagne ne saurait être tenue sans une phase préparatoire bien menée intégrant des visites de terrain et des réunions avec les représentants des unions hydrauliques des secteurs concernés.

Lors de la réunion avec La Banque Agricole (LBA), les présidents des unions avaient déjà formulé leur intention d'aller en campagne de contre saison en 2020 tout en exprimant les superficies concernées (*voir le tableau ci-dessous*).

Des visites ont également été effectuées par les techniciens du SAGE (service des aménagements et de la gestion de l'eau) au niveau de chaque secteur concerné aux fins de définir les mailles hydrauliques et quantifier les travaux devant être entrepris pour mener une irrigation avec moins de contraintes possibles. Un rapport a d'ailleurs été produit, à cet effet, par le SAGE. (Voir en annexe)

La rencontre du mardi 17 décembre 2019 fût l'occasion de présenter aux présidents d'unions et aux autres producteurs individuels les mailles définies et les coûts hydrauliques correspondants (voir en annexe le CR de la rencontre). Cette délimitation des mailles a été présentée, par la suite, sur le terrain aux représentants des unions (à l'exception du secteur 5).

Le tableau suivant expose les intentions exprimées par chaque union et les superficies pour les différentes mailles définies.

<i>Secteurs</i>	<i>Intentions culturales (Ha)</i>	<i>Mailles définies (Ha)</i>
2	300	410 [*]
4	300	263,25
5	500	349,65
G	200	-
Total	1300	1022,9

*Il convient de souligner que des travaux d'entretien sont nécessaires pour irriguer de manière efficiente la superficie totale (**1022.9 ha**) des mailles combinées. En effet, hormis le nettoyage des canaux des réseaux primaires et secondaires, **des opérations de curage sur les canaux tertiaires** sont nécessaires pour irriguer les 410 hectares du secteur 2. A défaut de réaliser le curage des canaux tertiaires, la superficie du secteur 2 à irriguer sera estimée à 305 hectares portant ainsi la superficie globale à 917.9 ha.

Le coût des travaux d'entretien des canaux d'irrigation est estimé à Quatorze Millions Cent Huit Mille Huit Cent (**14.108.800**) **FCFA**.

Un personnel temporaire sera également mobilisé pendant (04) mois pour le suivi des irrigations (Réseaux et Stations de pompage) et les réparations éventuelles sur les canaux.

La rémunération de ce personnel est estimée à 460.000 F par mois soit un total d'Un Million Huit Cent Quarante Mille (**1.840.000**) **FCFA** pour toute la campagne de contre saison 2020.

Les interventions devant être menées au niveau des stations de pompage SPA (*défaillance constatée au niveau de l'autotransformateur d'une des armoires électriques*) et SP4 (défectuosité au niveau de la seconde pompe) ont déjà fait l'objet d'un projet de demande de renseignements et de prix (DRP) transmis à la direction générale à la date du 03 décembre 2019. Également, un projet d'ordre de service pour le démarrage des entretiens annuels des stations de pompage par l'entreprise MAFATIM dans le cadre du PASAEL a été envoyé à la même date.

En d'autres termes, les stations de pompage SPA et SP4 sont actuellement dépourvues de dispositifs de secours en cas de pannes éventuelles.

Le coût prévu pour l'entretien du dispositif existant dans les stations de pompage est estimé à Neuf Cent Quatre Vingt Dix Mille **(990.000) FCFA**.

VI. PERSPECTIVES 2020

1.26 Ouverture de Trois nouvelles antennes

- ⇒ Antenne de Kédougou
- ⇒ Antenne de Nioro
- ⇒ Antenne de Sédhiou

1.27 Emblavures

Désignation	Prévision 2020
Superficie Pluvial Strict	150 000 ha
Périmètre Aménagé	4 000 ha

1.28 Besoin en personnel

Désignation	Nombre
Conseiller Agricole	30
Ingénieur des Travaux Agricoles	10
Ingénieur Agronome	04
Ingénieur Génie Civil	01
Technicien Supérieur en Génie Rural	01
Chauffeurs	03

1.29 Besoin en matériel roulant

Désignation	Nombre
Véhicules	8

Motos	32
-------	-----------

1.30 Matériel de service

Désignation	Nombre
Sonde électrique	2
Ordinateur fixe	5
Appareils GPS	10
Appareil photo numérique	05
Ordinateur portable	10
Table imprimante format A3	02

Pour un meilleur déroulement de la prochaine campagne d'hivernage, les dispositions suivantes sont à prendre en compte :

- Favoriser ou faciliter l'implantation de services de prestation de labour, de récolte et de post-récolte ;
- Former les Organisation des Producteurs à élaborer des budgets de cultures afin qu'elles soient crédibles à l'endroit de LBA pour un accès facile au crédit agricole ;
- Renforcer la dynamique organisationnelle pour une meilleure structuration des organisations des producteurs (OP) ;
- Dérouler des programmes de communication à travers les radios communautaires, les rencontres avec les organisations des producteurs (OP);
- Mettre en place de Champs Écoles Producteurs (CEP) pour mieux diffuser les bonnes pratiques agricoles sous le contrôle des conseillers agricoles
- Renforcer le dispositif de la SODAGRI en ressources humaines, matérielles et logistiques.

VII. CONCLUSION

Les résultats obtenus dans le bassin de l'Anambé et dans la riziculture pluviale stricte pour la campagne agricole 2019/2020 montrent toute la pertinence du renforcement du dispositif d'appui conseil.

Des avancées notoires ont été enregistrées pour les emblavures, les rendements et la production.

La campagne agricole 2019/2020, marque également l'effectivité de l'extension vers Kédougou surtout au niveau de la vallée de Samba gara.

La forte mécanisation agricole a également favorisé l'émergence et la consolidation des surfaces dans le pluvial strict combiné avec la mise en place du programme DER pour une production de riz marchand et de semences.